

Le plan directeur sur les changements climatiques Compte rendu de situation



Ville d'Ottawa Services de la planification, des biens immobiliers et du développement économique

Avril 2023

ottawa.ca/changementsclimatiques

ottawa.ca **□ [□ □ □ 3-1-1** TTY/ATS 613-580-2401



Table des matières

Introduction	1
La situation actuelle des priorités du Plan directeur sur les changements climatiques	2
Les grandes réalisations depuis octobre 2021	4
Structure du rapport	6
Mettre en œuvre l'évolution énergétique : la stratégie de la collectivité d'Ottawa pour la transition énergétique	
L'aménagement du territoire et la gestion de la croissance	9
Intégration des priorités de l'énergie et de l'atténuation des effets climatiques dans le nouveau Plan officiel et dans les plans directeurs complémentaires	
Les bâtiments (nouveaux et existants)	11
Le Programme de prêts Maisons durables Ottawa, la Stratégie d'amélioration des bâtiments d'Ottawa et les programmes de prêts Maisons durables Ottawa et d'amélioration des bâtiments	13
Les plans d'amélioration de l'énergie et des émissions de la collectivité	13
La Stratégie du chauffage communautaire des bâtiments	14
La Norme pour l'aménagement de bâtiments très performants	14
Le Projet de bâtiments municipaux carboneutres	16
Transport	19
La Stratégie d'électrification des voitures particulières	21
La Stratégie pour les parcs de véhicules commerciaux non polluants	21
La Stratégie de verdissement du parc automobile	22
Le Programme de transport en commun pour les différentes formes d'énergie	22
La transformation des modes de transport	23
La gestion des déchets et le gaz naturel renouvelable	26
La Stratégie de récupération des matières organiques	27
La Stratégie du gaz naturel renouvelable (GNR)	28
L'électricité	28
La Stratégie des ressources en électricité	29

Les projets médiateurs	30
2. Mener l'évaluation de la vulnérabilité climatique et mettre au point la stratégie de la résilience climatique	32
3. Appliquer le point de vue du climat au nouveau Plan officiel et à ses pièces justificatives	
4Appliquer le point de vue du climat dans les projets de gestion des biens et d'infrastructures	40
5Se pencher sur la viabilité de l'établissement des budgets carbone pour la municipalité, notamment en lançant des projets pilotes sur ces budgets dans un secteur modeste de l'administration municipale	
6Se pencher sur les méthodes de séquestration du carbone et sur le rôle des nfrastructures vertes	47
7Encourager l'intervention privée grâce à la formation, à des mesures d'incitation directe et indirectes, à l'aide municipale et à la promotion du soutien des particuliers et des entreprises privées par les ordres supérieurs de gouvernement	
8. Mettre au point une structure-cadre de gouvernance pour étoffer la capacité de la Ville e de la collectivité, harmoniser les priorités et prendre en commun la responsabilité de lutter contre les changements climatiques	•
Les prochaines étapes et le programme législatif	60

INTRODUCTION

En janvier 2020, le Conseil municipal a approuvé le <u>Plan directeur sur les changements</u> <u>climatiques</u>. Ce plan définit la structure-cadre prépondérante des moyens grâce auxquels Ottawa maîtrisera les changements climatiques et s'y adaptera dans les prochaines décennies.



Figure 1 : Le cadre de l'évolution du climat

Dans le cadre du plan approuvé, le personnel s'est engagé à déposer un compte rendu annuel sur la situation des huit priorités du Plan directeur sur les changements climatiques. Voici en quoi consistent ces huit priorités :

- 1. Mettre en œuvre l'Évolution énergétique (la Stratégie de la collectivité d'Ottawa pour la transition énergétique).
- 2. Évaluer la vulnérabilité aux changements climatiques et élaborer la Stratégie de résilience aux changements climatiques.
- 3. Appliquer le point de vue du climat au nouveau Plan officiel et à ses pièces justificatives.
- 4. Appliquer le point de vue du climat dans les projets de gestion des biens et d'infrastructures.
- 5. Se pencher sur la possibilité d'établir des budgets carbone pour la municipalité, notamment en les mettant à l'essai dans un secteur modeste de l'administration municipale.
- 6. Se pencher sur les méthodes de séquestration du carbone et sur le rôle des infrastructures vertes.

- 7. Encourager l'intervention privée grâce à la formation, à des mesures d'incitation directes et indirectes, à l'aide municipale et à la promotion du soutien des particuliers et des entreprises privées par les ordres supérieurs de gouvernement.
- 8. Mettre au point une structure-cadre de gouvernance pour étoffer la capacité de la Ville et de la collectivité, harmoniser les priorités et prendre en commun la responsabilité de lutter contre les changements climatiques.

Le <u>dernier compte rendu sur la situation du Plan directeur sur les changements climatiques</u> a été déposé en octobre 2021 auprès du Conseil municipal.

La situation actuelle des priorités du Plan directeur sur les changements climatiques

Dans l'ensemble, on a accompli des progrès dans sept des huit priorités du Plan directeur sur les changements climatiques depuis le dernier compte rendu d'octobre 2021; les progrès accomplis dans les quatre premières priorités sont considérables (tableau 1). On considère que la plupart des priorités sont en cours d'élaboration, et certaines sont hors voie essentiellement parce qu'il faut mener de nouvelles analyses et consultations en raison de l'envergure et de la portée considérables des projets. Pour la priorité n° 6, il n'y a pas eu de progrès depuis le dernier compte rendu de situation. Il s'agit essentiellement du résultat de l'affectation de ressources en personnel limitées et de la priorisation des initiatives les plus critiques pour faire la promotion des objectifs dans la lutte contre les dérèglements du climat. Le tableau 1 fait état de la situation de chaque priorité d'après le barème suivant :

- Priorité non lancée La priorité n'a pas été lancée.
- **Priorité en cours d'élaboration** La priorité se situe dans la phase de l'élaboration du projet, du programme ou du plan.
- Priorité en cours de mise en œuvre La priorité est passée de la phase de l'élaboration à la phase de mise en œuvre du projet, du programme ou du plan.
- Priorité respectée/surveillance La priorité a atteint le terme de la phase de la mise en œuvre et se situe dans la phase de la surveillance.
- Priorité annulée La priorité a été annulée.
- Priorité en bonne voie La priorité se déroule conformément aux étapes révisées du dernier compte rendu d'avancement (octobre 2021).

• **Priorité hors voie** – La priorité ne se déroule pas selon les étapes révisées du dernier compte rendu d'avancement (octobre 2021).

Tableau 1 : Situation des priorités du Plan directeur sur les changements climatiques

No	Priorités	Situation	Calendrier
1	Mettre en œuvre l'Évolution énergétique (la Stratégie de la collectivité d'Ottawa pour la transition énergétique).	Différents statuts (cf. le tableau 3).	Différents délais (cf. le tableau 3).
2	Mener une évaluation de la vulnérabilité climatique et mettre au point la Stratégie de la résilience climatique.	En cours d'élaboration	Hors voie
3	Appliquer le point de vue du climat au nouveau Plan officiel et à ses pièces justificatives.	Plan officiel : mise en œuvre Pièces justificatives : en cours d'élaboration	Hors voie
4	Appliquer le point de vue du climat dans les projets de gestion des biens et d'infrastructures.	En cours d'élaboration	En bonne voie
5	Explorer la faisabilité de l'établissement de budgets carbone pour la municipalité, notamment en les pilotant au sein d'une petite partie de l'organisation.	En cours d'élaboration	Hors voie
6	Se pencher sur les méthodes de séquestration du carbone et sur le rôle des infrastructures vertes.	Travaux non lancés	Hors voie
7	Encourager l'intervention privée grâce à la formation, à des mesures d'incitation directes et indirectes, à l'aide municipale et à la promotion du soutien des particuliers et des entreprises privées par les ordres supérieurs de gouvernement.	En cours de mise en œuvre	En bonne voie
8	Mettre au point une structure-cadre de gouvernance pour étoffer la capacité de la Ville et de la collectivité, harmoniser les priorités et	En cours d'élaboration	Hors voie

No	Priorités	Situation	Calendrier
	prendre en commun la responsabilité de lutter		
	contre les changements climatiques.		

Les grandes réalisations depuis octobre 2021

Le personnel a accompli d'énormes progrès dans la réalisation de certains projets et programmes qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'aider Ottawa à devenir climatorésiliente. Le tableau 2 fait état des principales réalisations des 18 derniers mois.

Tableau 2 : Les grandes réalisations depuis octobre 2021

Dates	Réalisations
Novembre 2021	Le <u>Programme de prêts pour la mise en valeur des habitations</u> <u>d'Ottawa</u> est lancé afin de permettre aux propriétaires d'avoir accès à des prêts sans intérêt sur 20 ans pour financer les coûts des améliorations énergétiques de leur habitation.
Début de 2022	Les <u>quatre premiers autobus non polluants</u> sont mis en service.
Février 2022	La <u>Stratégie d'amélioration des bâtiments d'Ottawa</u> est lancée pour aider les propriétaires de grands bâtiments privés à réaliser d'importantes rénovations énergétiques.
Avril 2022	Le Conseil municipal approuve la Norme pour l'aménagement d'immeubles très performants afin de rehausser le rendement des nouveaux projets immobiliers pour réaliser un modèle de conception durable et résilient.
Avril 2022	Le Conseil municipal approuve les quatre <u>Plans essentiels de gestion</u> <u>des actifs</u> : le Plan de gestion des infrastructures de l'eau potable, le Plan de gestion des infrastructures des réseaux d'égout; le Plan de gestion des infrastructures des eaux pluviales et le Plan de gestion des infrastructures de transport. Ces plans font état des risques climatiques potentiels et des occasions de concourir à la réalisation des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dates	Réalisations
Printemps/été 2022	La Ville installe <u>26 bornes de recharge de niveau 2</u> dans 12 sites de son territoire; elle installe deux autres bornes de recharge de 62,5 Kenilworth au Complexe récréatif Bob-MacQuarrie.
Juin 2022	Le Conseil municipal prend connaissance de l'« Évaluation de la vulnérabilité et des risques climatiques », qui fait état de 40 risques prioritaires à traiter dans les trois prochaines années et qui est appelée à constituer le socle de la Stratégie de la résilience climatique.
Juillet 2022	Le Conseil municipal approuve l'affectation de 1 million de dollars de dépenses en immobilisations et de 3,7 millions de dollars en excédent du dividende d'Hydro Ottawa pour promouvoir les priorités du Plan directeur sur les changements climatiques.
Juillet 2022	Le Conseil municipal entérine le <u>Traité de non-prolifération des</u> <u>combustibles fossiles</u> .
Novembre 2022	Le ministère des Affaires municipales et du Logement approuve le nouveau Plan officiel, outil essentiel pour respecter les objectifs dans la lutte contre les dérèglements du climat grâce à l'aménagement du territoire, à l'esthétique urbaine, aux pratiques réglementaires, à la conception des bâtiments et à la protection de l'environnement.
Mars 2023	Le Conseil municipal approuve le <u>budget de 2023</u> , qui prévoit des investissements nouveaux de plus de 52 millions de dollars, dont les contributions climatiques sont modérées ou majeures. On s'attend à investir plus de 30 millions de dollars dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre au-delà de la stratégie de l'Évolution énergétique dans le scénario des activités qui se déroulent comme prévu, et on prévoit que les investissements de 22 millions de dollars auront une contribution modérée ou majeure dans la fortification de la résilience climatique. Dans le budget de 2023, c'est la première fois qu'on applique le point de vue du climat dans les demandes de dépenses en immobilisations. Ce budget prévoit un financement constant et stable de 5 millions de dollars par an pour le Plan directeur sur les changements climatiques.

Dates	Réalisations
Avril 2023	On met au point un <u>outil de calcul des GES</u> gratuit et complet (financé par la Ville d'Ottawa, la Ville de Calgary et la municipalité régionale de Durham), que l'on met à la disposition des organismes et des particuliers pour calculer les répercussions des projets d'infrastructures et des politiques municipales sur les GES.

Structure du rapport

Ce rapport est structuré pour que chaque priorité fasse état :

- du statut on indique le statut actuel de la priorité du Plan directeur sur les changements climatiques, en expliquant ce qui a permis de réaliser ou non des progrès depuis le dernier compte rendu.
- des progrès depuis octobre 2021 on met en lumière les grandes réalisations depuis le dernier compte rendu de situation.
- des prévisions on met en lumière les réalisations prévues à court terme (2023-2025) afin de promouvoir l'avancement des travaux.
- des indicateurs de rendement clés on définit les indicateurs appliqués ou à appliquer pour suivre l'avancement des travaux.
- des faits saillants prioritaires on met en lumière certaines initiatives qui ont permis d'accomplir des progrès considérables depuis le dernier compte rendu.

■ METTRE EN ŒUVRE L'ÉVOLUTION ÉNERGÉTIQUE : LA STRATÉGIE DE LA COLLECTIVITÉ D'OTTAWA POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Situation actuelle : Variée (Cf. le tableau 3.)

Évolution énergétique : La Stratégie de la collectivité d'Ottawa pour la transition énergétique définit la structure-cadre des mesures qu'il faudra adopter pour permettre à Ottawa d'atteindre les cibles à long terme approuvées par le Conseil municipal afin de réduire de 100 % d'ici 2050 les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité et de 100 % d'ici 2040 des émissions de gaz à effet de serre de la municipalité. Nous avons fait appel à un outil intégré de modélisation de l'énergie, des émissions et des finances afin de connaître les mesures à adopter pour atteindre ces cibles dans cinq secteurs essentiels : l'aménagement du territoire et la gestion de la croissance, les bâtiments (nouveaux et existants), le transport, les déchets et le gaz naturel renouvelable, ainsi que l'électricité.

Afin d'accélérer l'intervention et les investissements consacrés à la réalisation de ces cibles dans la réduction des gaz à effet de serre, la stratégie de l'Évolution énergétique fait état de 20 projets à réaliser d'ici 2025 dans six secteurs : l'aménagement du territoire, le bâtiment, le transport, les déchets et le gaz naturel renouvelable, l'électricité et les projets autonomisants. Le tableau 3 donne un aperçu de la situation de chacun des projets de l'Évolution énergétique. Le lecteur trouvera ci-après les détails des progrès accomplis, des difficultés et des étapes suivantes de chaque projet.

Tableau 3 : Situation des projets de l'Évolution énergétique

Secteurs	Projets prioritaires	Situation	Calendrier
Aménagement du territoire	Intégration des priorités de l'énergie et de l'atténuation des	Mise en œuvre	Hors voie
	effets climatiques dans le nouveau Plan officiel et dans les		
	plans directeurs complémentaires		
Bâtiments	Programme de prêts Maisons durables Ottawa ¹	Mise en œuvre	En bonne voie

¹ Ancienne appellation : Programme d'accélération des travaux de modernisation des bâtiments résidentiels.

Secteurs	Projets prioritaires	Situation	Calendrier
	Stratégie et programmes d'amélioration des bâtiments d'Ottawa ²	Mise en œuvre	En bonne voie
	Programme de prêts Maisons durables Ottawa et Programme d'amélioration des bâtiments ³	Programme de prêts Maisons durables Ottawa et Programme d'amélioration des bâtiments	En bonne voie
	Plans d'amélioration de l'efficacité énergétique communautaire	En cours d'élaboration	Hors voie
	Stratégie du chauffage communautaire des bâtiments	En cours d'élaboration	Hors voie
	Norme pour l'aménagement de bâtiments très performants	Mise en œuvre	Hors voie
	Projet de bâtiments municipaux carboneutres ⁴	En cours d'élaboration	Hors voie
	Mise à jour de la Politique sur les bâtiments écologiques de la Ville	En cours d'élaboration – projet intégré dans le Projet de bâtiments municipaux carboneutres	Hors voie
Transport	Stratégie d'électrification des voitures particulières	En cours d'élaboration	Hors voie
	Stratégie pour les parcs de véhicules commerciaux non polluants	Projet non lancé	Hors voie
	Stratégie de verdissement du parc automobile ⁵	En cours d'élaboration	Hors voie

² Ancienne appellation : Programme d'accélération des travaux de modernisation des bâtiments commerciaux.

³ Ancienne appellation : Programme de taxe d'améliorations locales pour la modernisation des bâtiments.

⁴ Ancienne appellation : Programme de rénovation et de modernisation des bâtiments municipaux.

⁵ Ancienne appellation : Plan vert du parc de véhicules municipaux.

Secteurs	Projets prioritaires	Situation	Calendrier
	Programme de transport en commun pour les différentes formes d'énergie	En cours d'élaboration	Hors voie
	Transformation des modes de transport	En cours d'élaboration	Hors voie
Gestion des déchets et gaz	Stratégie de récupération des matières organiques	En cours d'élaboration	Hors voie
naturel renouvelable	Stratégie du gaz naturel renouvelable	En cours d'élaboration	Hors voie
Électricité	Stratégie des ressources en électricité	En cours d'élaboration	En bonne voie
Projets médiateurs	Réseau bâtiments durables Ottawa ⁶	En cours – projet intégré dans le Projet d'amélioration des bâtiments d'Ottawa	En bonne voie
	Programme d'information sur le climat et de sensibilisation aux changements climatiques	Mise en œuvre	En bonne voie
	Financement de l'Évolution	En cours d'élaboration	Hors voie

L'aménagement du territoire et la gestion de la croissance

L'aménagement du territoire et la gestion de la croissance permettent de réduire les émissions polluantes d'Ottawa. Les politiques du nouveau Plan officiel font la promotion de la croissance compacte, en plus de favoriser la conception durable et résiliente des sites et des bâtiments dans le cadre des nouveaux projets de construction, de prioriser une évolution sur la voie des modes de transports économes d'énergie et de promouvoir l'utilisation des sources d'énergie renouvelable locales.

Voici les projets de l'Évolution énergétique qui relèvent du secteur de l'aménagement du territoire et de la gestion de la croissance :

⁶ Ancienne appellation : Réseau des ambassadeurs et des ambassadrices du climat.

• Intégration des priorités de l'énergie et de l'atténuation des effets climatiques dans le nouveau Plan officiel et dans les plans directeurs complémentaires

Progrès accomplis depuis octobre 2021

\checkmark	Le Conseil a approuvé le nouveau Plan officiel à la fin de 2021; le
	gouvernement provincial l'a approuvé en novembre 2022.
	Le nouveau Plan officiel d'Ottawa se fonde sur un scénario de gestion
	équilibrée de la croissance afin de maîtriser les effets de la croissance sur
	la consommation du territoire, de protéger les terrains qui ont une vocation
\checkmark	agricole ou écologique importante, et d'utiliser parcimonieusement les
	services publics; toutes ces activités permettront de réduire l'empreinte
	carbone de la Ville et de faire d'Ottawa une municipalité plus
	climatorésiliente.

Intégration des priorités de l'énergie et de l'atténuation des effets climatiques dans le nouveau Plan officiel et dans les plans directeurs complémentaires

Ce projet se situe dans la phase de la mise en œuvre; il est toutefois hors voie en raison des nouvelles lois adoptées par le gouvernement provincial, soit la *Loi de 2022 visant à accélérer la construction de plus de logements* (projet de loi 23) et la *Loi de 2022 pour plus de logements pour tous* (projet de loi 109), et parce que le gouvernement provincial a tardé à approuver le nouveau Plan officiel de la Ville.

À venir :

On mène des travaux pour mettre au point le nouveau <i>Règlement de zonage général</i> afin de remplacer la version actuelle du <i>Règlement de zonage</i> 2008-250; l'objectif de ce projet consiste à s'assurer que la réglementation du zonage de la Ville respecte et met en œuvre les orientations adoptées pour l'aménagement du territoire, la densité, la conception des sites et la forme bâtie dans le nouveau Plan officiel. On s'attend à ce que ce nouveau règlement soit achevé en 2025, ce qui respecte le délai de trois ans prévu dans la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i> lorsque le ministre a approuvé le nouveau Plan officiel.
La réglementation du zonage pour les infrastructures de production des énergies renouvelables et de stockage de l'énergie sera déposée au Comité et au Conseil municipal au quatrième trimestre de 2023.

Indicateurs de rendement clés

La section 3 (Le cadre de gestion de la croissance) du Plan officiel fait état de l'obligation de rendre compte chaque année, dans le cadre du Plan directeur sur les changements climatiques, des émissions de gaz à effet serre grâce à l'aménagement du territoire, au transport et à la planification de l'énergie conformément aux cibles de réduction des gaz à effet de serre approuvées par le Conseil municipal par rapport à a) la demande projetée pour l'expansion urbaine et b) l'avancement des travaux consacrés à la densification. Nous mettrons au point des indicateurs de rendement clés pour permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- a) le centrage sur les services publics locaux d'énergie pour permettre de maîtriser le coût de la distribution, de favoriser la génération de l'énergie sur place et de permettre de distribuer localement l'énergie;
- b) les formes bâties économes d'énergie et la proximité d'un ensemble d'aménagements du territoire;
- c) la maximisation du rendement dans la réduction de la consommation d'énergie et la baisse des émissions polluantes des travaux d'aménagement nouveaux ou des modifications apportées à des travaux d'aménagement existants;
- d) l'accès à des modes durables de déplacement et des infrastructures pour promouvoir l'électrification des voitures particulières et des véhicules publics;
- e) le centrage des cibles de densification selon les progrès accomplis dans la réalisation des cibles pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nous suivrons aussi les IRC dans le Rapport annuel sur la surveillance du Plan officiel; le premier rapport devrait être déposé auprès du Comité de la planification et du logement au premier trimestre de 2024. Les rapports seront éclairés par les IRC définis dans les plans directeurs auxiliaires.





Les bâtiments (nouveaux et existants)

Le secteur du bâtiment est actuellement celui qui concourt le plus aux émissions polluantes à Ottawa et celui qui consomme le plus d'énergie. Ces émissions sont essentiellement générées par la combustion des combustibles fossiles (gaz naturel, propane, mazout et diésel) pour le chauffage. On fait appel à l'électricité pour certains besoins en chauffage et pour la plupart des besoins en climatisation, de même que pour les électroménagers et l'éclairage; même si elle représente le reliquat de la demande d'énergie, l'électricité ne concourt guère aux émissions. Font partie des principales perspectives définies pour les réductions potentielles importantes des émissions de gaz à effet de serre, les grands projets de rénovation énergétique, les immeubles très performants et l'utilisation des thermopompes et de l'énergie des quartiers pour le chauffage des locaux.

Voici les projets de l'Évolution énergétique qui relèvent du secteur des bâtiments (nouveaux et existants) :

Programme de prêts Maisons durables Ottawa;

- Stratégie et programmes d'amélioration des bâtiments d'Ottawa;
- Programme de prêts Maisons durables Ottawa et Programme d'amélioration des bâtiments;
- Plans d'amélioration de l'efficacité énergétique communautaire;
- Stratégie du chauffage communautaire des bâtiments;
- Norme pour l'aménagement de bâtiments très performants;
- Projet de bâtiments municipaux carboneutres;
- Mise à jour de la Politique sur les bâtiments écologiques de la Ville.

Progrès accomplis depuis octobre 2021

✓	Nous avons lancé le Programme de prêts Maisons durables Ottawa et la Stratégie d'amélioration des bâtiments d'Ottawa. Le Programme de prêts Maisons durables Ottawa a remporté un tel succès qu'il a été recapitalisé pour un supplément de 30 millions de dollars. (Cf. les Traits dominants des projets pour de plus amples renseignements.)
✓	Le Conseil a approuvé la Norme pour l'aménagement de bâtiments très performants, qui vise à rehausser le rendement des nouveaux projets de construction d'immeubles afin de veiller à ce que leur conception soit durable et résiliente.
✓	Les premiers grands travaux de rénovation énergétique des immeubles municipaux ont été lancés au Centre communautaire de Hintonburg. Dans le cadre du programme Bâtiments communautaires verts et inclusifs, Infrastructure Canada financera les dépenses recevables liées à ce projet de modernisation à hauteur de 80 %, à concurrence d'un maximum de 629 971 \$.
✓	La Commission de l'énergie de l'Ontario a refusé d'approuver les plans d'Enbridge pour remplacer le gazoduc St-Laurent-Ottawa Nord en partie parce que la Ville est d'avis que l'approbation de ce gazoduc contredirait directement l'Évolution énergétique.
√	Nous avons mené une étude de viabilité pour un système de transfert de l'énergie des eaux usées sur les plaines LeBreton.

✓

Nous avons externalisé les études du potentiel des ressources géothermiques des systèmes à circuit ouvert et du potentiel des systèmes de transfert de l'énergie des eaux usées à Ottawa. On peut d'ores et déjà consulter les données sur la carte interactive publiée sur le site geoOttawa.

Les difficultés

Dans la moitié des projets prévus dans le secteur du bâtiment, la phase de l'élaboration s'est enchaînée avec la phase de la mise en œuvre, dont le Programme de prêts Maisons durables Ottawa et la Stratégie d'amélioration des bâtiments d'Ottawa; la moitié des projets se situent toujours dans la phase de l'élaboration. On juge que la plupart des projets sont hors voie.

Le Programme de prêts Maisons durables Ottawa, la Stratégie d'amélioration des bâtiments d'Ottawa et les programmes de prêts Maisons durables Ottawa et d'amélioration des bâtiments

Ces projets, qui se situent aujourd'hui dans la phase de la mise en œuvre, sont en bonne voie; toutefois, le personnel s'attend à ce que l'extension de ces initiatives pour cadrer avec l'Évolution énergétique pourrait se révéler difficile éventuellement en raison de la capacité du personnel, du financement, de la participation limitée aux programmes, de l'absence de code national ou provincial de rénovation, de l'absence de normes d'information obligatoire et de rendement, de la résistance potentielle à la réglementation, du prix limité du carbone ou de l'absence de travailleurs disponibles pour se consacrer à ces initiatives. La plupart de ces limitations ont été analysées dans de précédents rapports. Le financement puisé dans le plan de dépenses du Plan directeur sur les changements climatiques de 5 millions de dollars permettra de corriger les problèmes de capacité du personnel et de mener d'autres études et des efforts supplémentaires de promotion.

Les plans d'amélioration de l'énergie et des émissions de la collectivité

Ce projet, qui se situe dans la phase de l'élaboration, est toutefois hors voie parce que l'avenir des plans d'améliorations communautaires à Ottawa fait l'objet d'un examen. Le personnel a mené des études pour éclairer l'élaboration des plans d'améliorations communautaires de l'énergie. Si les plans d'améliorations communautaires se poursuivent à Ottawa, le personnel entend déposer pour étude auprès du Conseil municipal, au troisième trimestre de 2023, les Normes de rendement des bâtiments et le Plan d'améliorations communautaires de l'énergie et des émissions.

La Stratégie du chauffage communautaire des bâtiments

Ce projet, qui se situe dans la phase de l'élaboration, est toutefois hors voie en raison de la capacité du personnel, des données limitées et des exemples du climat glacial, de la complexité des enjeux et de l'absence de définition pour les fonctions, les attributions ou même les perspectives de la Ville. Le personnel a quasiment achevé l'Étude d'optimisation des biogaz, a cartographié le potentiel de transfert de l'énergie géothermique et de l'énergie des eaux usées, a fait la promotion du projet pilote de transfert de l'énergie des eaux usées, a commencé à se pencher sur la planification intégrée des ressources avec Enbridge et Hydro Ottawa et a lancé une étude de viabilité de l'énergie de quartier carboneutre ainsi que le plan d'avant-projet général. On se penchera sur les résultats de chacun de ces projets dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie du chauffage des bâtiments de la collectivité. Le personnel de la Ville est en train d'évaluer ce qu'il faut faire pour ramener ce projet sur la bonne voie et se demande si le financement puisé dans le plan de dépenses du Plan directeur sur les changements climatiques de 5 millions de dollars est nécessaire pour permettre de résoudre ces difficultés. Le personnel s'attend à des difficultés considérables dans ce projet parce que le chauffage des bâtiments de la collectivité est un problème complexe qui comporte différents aspects, à savoir :

- le coût et la difficulté d'améliorer la performance énergétique du parc immobilier existant;
- le coût et la capacité de conversion des immeubles au chauffage par thermopompe;
- le coût et la disponibilité du gaz naturel renouvelable;
- le coût des infrastructures des systèmes de transport de l'énergie, par exemple l'augmentation de la capacité électrique et des systèmes d'énergie de quartier.

En outre, il faut compter de longs délais, entre la planification et la mise en œuvre, pour moderniser les infrastructures des services publics ou apporter des changements aux systèmes, et l'absence de fonctions et de responsabilités définies pour la Ville dans son rôle de catalyseur devrait constituer une grande difficulté pour cette stratégie.

La Norme pour l'aménagement de bâtiments très performants

Ce projet, qui s'enchaîne aujourd'hui avec la phase de la mise en œuvre, est toutefois hors voie en raison des nouvelles lois adoptées par le gouvernement provincial, soit la *Loi de 2022 visant à accélérer la construction de plus de logements* (projet de loi 23) et la *Loi de 2022 pour plus de logements pour tous* (projet de loi 109), de même que parce que le gouvernement provincial a tardé à approuver le nouveau Plan officiel d'Ottawa. Le

personnel déposera auprès du Conseil municipal, au deuxième trimestre de 2023, un rapport pour réviser les délais de mise en œuvre de la Norme pour l'aménagement de bâtiments très performants et a revu les modifications apportées au *Règlement sur la réglementation du plan d'implantation* (approuvées à l'origine en juillet 2022) pour qu'elles cadrent avec les nouvelles lois provinciales. La Norme pour l'aménagement de bâtiments très performants devrait entrer en vigueur au troisième trimestre de 2023.

Le Projet de bâtiments municipaux carboneutres

Ce projet, qui est en cours d'élaboration, est toutefois hors voie en raison de la capacité du personnel, du manque de données (évaluation de la capacité en électricité des installations, par exemple), du manque de financement, de la complexité des enjeux (par exemple, il faut tenir simultanément compte du chauffage et de la climatisation, des besoins en recharge des véhicules électriques et des petits moteurs, ainsi que de la production et du stockage des énergies renouvelables), des problèmes logistiques, de l'inflation et de l'absence de fonctions et d'attributions définies. D'importants travaux de rénovation ont été lancés au Centre communautaire d'Hintonburg, et le personnel de la Ville a fait des démarches pour permettre de financer de vastes travaux de rénovation dans un deuxième centre communautaire. On a mis au point la charte du projet décrivant la portée des travaux et de la gouvernance du Projet de bâtiments municipaux carboneutres. On a attribué le financement à consacrer à l'évaluation du portefeuille, à l'élaboration des études de cas et au calcul des coûts, à l'évaluation de la capacité en électricité des principales infrastructures et à la promotion des efforts permanents de réfection ou de rénovation s'il y a lieu. Le Projet de bâtiments municipaux carboneutres comprendra des projets pilotes, des travaux de réfection, de vastes travaux de rénovation, la construction d'infrastructures nouvelles et des annexes. Le personnel de la Ville évaluera ce qu'il faut faire pour ramener ce projet sur la bonne voie et s'attend à ce que les difficultés de la mise en œuvre l'obligent à consacrer plus de ressources aux vastes projets de rénovation énergétique en cours et projetés, ainsi qu'au calcul des coûts plus détaillé et aux changements à apporter aux politiques pour les périodes d'amortissement prolongées afin de permettre de faire progresser considérablement les vastes projets de rénovation.

À venir :

Amélioration continue du Programme de prêts Maisons durables Ottawa et du Programme d'amélioration des bâtiments d'Ottawa, dont le lancement de programmes incitatifs et de programmes de gestion des travaux de rénovation, les vérifications virtuelles et les habitations étiquetées, ainsi que le développement de la capacité supplémentaire en travaux de construction et des outils financiers et le tour d'horizon des règlements d'application.
Le personnel de la Ville soumettra au Conseil municipal, au deuxième trimestre de 2023, un rapport pour réviser les délais de mise en œuvre de la Norme pour l'aménagement de bâtiments très performants, ainsi que les modifications apportées au <i>Règlement sur la réglementation du plan</i>

d'implantation. La Norme pour l'aménagement de bâtiments très performants devrait entrer en vigueur au troisième trimestre de 2023.
Le Projet de bâtiments municipaux carboneutres devrait être déposé en 2024 auprès du Comité et du Conseil municipal.

TRAITS DOMINANTS DES PRIORITÉS – PROGRAMME DE PRÊTS MAISONS DURABLES OTTAWA ET STRATÉGIE D'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS D'OTTAWA



Le <u>Programme de prêts Maisons durables Ottawa</u>, lancé en novembre 2021, prévoit des prêts sans intérêt totalisant 8 millions de dollars et des prêts à intérêt faible de 4 millions de dollars à l'intention des propriétaires pour financer les améliorations énergétiques des habitations; ces prêts sont liés à la propriété, et non à la personne. En 2022, ce programme a été recapitalisé dans le cadre d'un accord de prêt de 30 millions de dollars conclu avec la VanCity Community Investment Bank. En date du 31 décembre 2022, 55 projets avaient été réalisés et 975 autres étaient en cours. Plus de 3 millions de dollars ont été versés jusqu'à maintenant sous forme de prêts, et les projets réalisés permettent en moyenne de réduire de 40 % par an les émissions de gaz à effet de serre.



La <u>Stratégie d'amélioration des bâtiments d'Ottawa</u> a été lancée en février 2022 pour réaliser de vastes travaux de rénovation énergétique dans les grands immeubles qui appartiennent à des intérêts privés. Dans son programme d'analyse comparative et de vérification, la Ville a invité les propriétaires et les gestionnaires d'immeubles à lui communiquer de leur plein gré la consommation d'énergie et d'eau de leurs immeubles et à diffuser publiquement le rendement énergétique global de ces immeubles dans une carte d'information sur l'énergie. Dans sa première année, le Programme d'analyse comparative et de vérification a permis de réunir 334 propriétés. La Ville d'Ottawa a aussi mené un tour d'horizon de la consommation de l'énergie thermique dans les quartiers du centre-ville et de Kanata-Nord, en analysant 190 immeubles environ.

Indicateurs de rendement clés

Nous avons défini des indicateurs de rendement clés (IRC) afin de suivre les progrès accomplis dans la réduction des émissions dans le secteur du bâtiment. Les IRC sont établis d'après le modèle de l'Évolution énergétique et en fonction des projets auxiliaires.

INDICATEURS	RENDEMENT ACTUEL	RENDEMENT CIBLE
Émissions produites par la consommation du gaz naturel dans le secteur des bâtiments résidentiels (kt de CO₂e)	1 316 kt de CO ₂ e	390 kt de CO₂e d'ici 2030
Émissions produites par la consommation du gaz naturel dans le secteur des immeubles ICI (kt de CO ₂ e)	800 kt de CO ₂ e	280 kt de CO₂e d'ici 2030
Nombre de projets réalisés dans le cadre du Programme de prêts Maisons durables Ottawa	55 projets	Total de 63 000 projets réalisés d'ici 2030
Nombre de participants dans l'analyse comparative de la Stratégie d'amélioration des bâtiments d'Ottawa	334 participants	Total de 1 000 participants d'ici août 2023

D'autres IRC seront mis au point dans le cadre de la Stratégie d'amélioration des bâtiments d'Ottawa, du Programme de prêts Maisons durables Ottawa, de la Norme pour l'aménagement de bâtiments très performants, du Projet de bâtiments municipaux carboneutres, de la Stratégie du chauffage communautaire des bâtiments et du Plan de conservation de l'énergie et de gestion de la demande, en tenant compte des cibles de l'Évolution énergétique.



Transport

Le secteur du transport est actuellement le deuxième en importance à concourir aux émissions de GES à Ottawa et le deuxième grand consommateur d'énergie. Il regroupe cinq types de véhicules (automobiles, véhicules utilitaires légers, camions lourds, autobus urbains et trains légers) et intervient dans les émissions produites par la combustion des combustibles fossiles (diésel et essence) ainsi que des carburants de remplacement (biodiésel, éthanol et électricité).

Pour réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre, il faut transformer le transport grâce à deux moyens : les déplacements des personnes et des marchandises sur le territoire de la Ville et dans la région de la capitale nationale et les carburants à consacrer à ces déplacements. Il faut faire appel à un ensemble intégré et souple d'options pour assurer une transition fluide entre les options de transport pour réduire la dépendance vis-à-vis des véhicules, ce qui permettra de diminuer le kilométrage parcouru par les véhicules et les émissions correspondantes. Il faudra se doter d'un vigoureux réseau de transport public, dont le service sera assuré fréquemment, augmenter les options du transport actif grâce à des infrastructures piétonnables et cyclables sécuritaires, faire appel

à la mobilité partagée, dont les programmes communs de navettage, d'autopartage et de vélopartage (ou d'autres solutions carboneutres) et recourir à des carrefours de mobilité. Dans le même temps, il faudra électrifier les options de transport (ou faire appel à d'autres solutions carboneutres) afin de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre.

Voici entre autres les projets de l'Évolution énergétique qui relèvent du secteur du transport :

- la Stratégie d'électrification des voitures particulières;
- la Stratégie pour les parcs de véhicules commerciaux non polluants;
- la Stratégie de verdissement du parc automobile;
- le Programme de transport en commun pour les différentes formes d'énergie;
- la transformation des modes de transport.

Progrès accomplis depuis octobre 2021

	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
\checkmark	Les quatre premiers autobus électriques à batterie d'Ottawa ont été mis en
	service au début de 2022.
	Le Conseil municipal a approuvé le modèle de financement et l'analyse de
	rentabilisation du Programme des autobus à émission zéro, dont le
	financement est assuré grâce à une subvention de 350 millions de dollars
\checkmark	d'Infrastructure Canada et à un prêt de 380 millions de dollars de la Banque
	de l'infrastructure du Canada. Les plans d'électrification prévoient des
	infrastructures de recharge, la modernisation des bâtiments, le réoutillage et
	l'équipement, ainsi que 350 autobus électriques.
	On a installé, sur tout le territoire de la Ville 26 bornes de recharge de
	niveau 2 dans 13 sites; deux autres bornes de recharge de niveau 3 ont été
\checkmark	installées dans le Complexe récréatif Bob-MacQuarrie. On peut consulter
	les données sur l'utilisation des bornes de recharge publiques installées par
	la Ville sur le site Ottawa ouverte.
	Nous avons fait la promotion du projet Expérience VÉ, mené par
	EnviroCentre pour offrir aux résidents de l'information et des connaissances
✓	pratiques sur les bienfaits des véhicules électriques. On a pu offrir en 2022
V	l' '
	dans 22 événements communautaires partout à Ottawa un total de 1 080
	essais routiers de véhicules électriques.



Nous avons mené à bien la phase 3 des consultations sur le Plan directeur des transports, qui prévoyait la consultation du public sur les politiques proposées et sur les projets de transport actif.

Difficultés

La plupart des projets qui relèvent du secteur du transport sont en cours d'élaboration; on n'a pas lancé les travaux sur la Stratégie pour les parcs de véhicules commerciaux non polluants. Tous les projets qui relèvent de ce secteur sont hors voie.

La Stratégie d'électrification des voitures particulières

Ce projet, qui est en cours d'élaboration, est toutefois hors voie en raison de la capacité du personnel, de la complexité des enjeux, de l'absence de fonctions et d'attributions définies pour la Ville, des problèmes logistiques et du financement, ainsi que des suppléments de coûts à consacrer à la conception et à l'installation de bornes de recharge accessibles pour les véhicules électriques. On a mis au point la Charte du projet décrivant la portée des travaux et de la gouvernance de la Stratégie d'électrification des voitures particulières et de la Politique municipale sur les bornes de recharge pour les véhicules électriques, qui étaye cette stratégie, et le personnel se penchera sur les problèmes connus. Dans le cadre de ce projet, il évaluera ce qu'il faut pour ramener ce projet sur la bonne voie et les ressources à consacrer à la gestion des risques et au soutien de la mise en œuvre. Le personnel de la Ville prévoit des difficultés de mise en œuvre en raison du manque d'infrastructures de recharge dans les immeubles locatifs et d'appartements, de la hausse du prix initial d'achat des véhicules électriques par rapport aux véhicules à essence et des contraintes potentielles du réseau dans les secteurs dans lesquels la demande en infrastructures de recharge des véhicules électriques est élevée.

Nous devrions déposer, au quatrième trimestre de 2023 auprès du Comité et du Conseil municipal, la Stratégie d'électrification des voitures particulières et la Politique municipale sur les bornes de recharge pour véhicules électriques, qui étaye cette stratégie.

La Stratégie pour les parcs de véhicules commerciaux non polluants

Ce projet, qui n'est pas lancé, est hors voie en raison de la capacité du personnel. Il n'a pas été priorisé en raison de l'offre, limitée à l'heure actuelle, de véhicules non polluants moyens et robustes, et l'analyse de rentabilisation des véhicules non polluants devrait s'améliorer en 2025, lorsqu'on offrira sur le marché des véhicules commerciaux plus divers. Parce que la Stratégie pour les parcs de véhicules commerciaux non polluants est l'une des cinq premières actions de l'Évolution énergétique, le personnel de la Ville évaluera ce qu'il faut pour ramener ce projet sur la bonne voie et le rôle que la Ville est appelée à jouer en catalysant l'action dans le secteur commercial.

La Stratégie de verdissement du parc automobile

Ce projet, qui est en cours d'élaboration et qui s'inscrivait dans le cadre de la mise à jour du Plan vert du parc de véhicules municipaux, s'est mué pour devenir la Stratégie de verdissement du parc automobile. Dans les cas où les précédents plans verts du parc automobile visaient des périodes d'intervention de courte durée, puisqu'ils comportaient des lignes de conduite générales pour le remplacement des véhicules légers seulement, les Services du parc automobile doivent faire approuver officiellement par le Conseil municipal la Stratégie à long terme (plus de 20 ans) de verdissement du parc automobile et la feuille de route correspondante, pour définir le rayon d'action et l'orientation de l'ensemble des plateformes unitaires, ce qui permettra à la Ville d'atteindre ses cibles dans la réduction des gaz à effet de serre dans le cadre de l'Évolution énergétique.

La Stratégie de verdissement du parc automobile devrait être beaucoup plus complète que les plans verts déjà établis pour le parc automobile, en priorisant essentiellement la planification à long terme et la feuille de route établie d'après des scénarios pour la transition par phases de tous les véhicules, y compris les véhicules moyens et robustes. Cette approche tiendra compte de la grande diversité des véhicules du parc automobile, des besoins des clients, de la conjoncture du marché, de la technologie, de l'information, de la formation, de l'approvisionnement, de la surveillance et des besoins infrastructurels potentiels, qui seront autant de facteurs grâce auxquels la Ville pourra compter, d'ici 2040, sur un parc automobile sans émissions. La Stratégie de verdissement du parc automobile devrait être déposée auprès du Comité et du Conseil municipal en 2024.

Parallèlement à l'élaboration de la Stratégie, malgré les contraintes difficiles de la chaîne logistique, le premier choix des Services du parc automobile portera toujours sur les options hybrides et électriques, même dans les cas où le marché continue de prévoir que les difficultés relatives à l'offre de véhicules électriques à batterie et de véhicules à motorisation hybride se poursuivront en 2024.

Le Programme de transport en commun pour les différentes formes d'énergie

Ce projet, qui est en cours d'élaboration, est toutefois hors voie en raison des retards dans le financement à apporter par Infrastructure Canada; autrement dit, les autobus qui seront livrés dans les premières années seront moins nombreux; toutefois, les chiffres

augmenteront pour atteindre 350 autobus à émission zéro en 2026. La Ville fera état, dans l'établissement de son budget annuel, de l'achat éventuel d'autobus à émission zéro et du nombre réel d'autobus livrés. Au-delà de 2026, OC Transpo entend acheter d'autres autobus à émission zéro et électrifier le service de transport adapté si la technologie permet de répondre aux impératifs opérationnels d'OC Transpo. (Les véhicules de soutien des opérations de transport en commun doivent cadrer avec la nouvelle Stratégie de verdissement du parc automobile.) OC Transpo continue de surveiller l'achat d'autobus à émission zéro dans d'autres organismes de transport en commun au Canada.

La transformation des modes de transport

Ce projet, qui est en cours d'élaboration, est toutefois retardé. La pandémie de COVID-19, qui a eu un impact considérable sur les habitudes dans les déplacements, s'est répercutée sur l'élaboration du Plan directeur des transports. Il a donc fallu reporter les activités essentielles de collecte des données, dont l'Enquête sur les déplacements (origine-destination). Pour promouvoir les éléments du Plan directeur des transports qui ne dépendent pas de cette enquête, ce projet a été divisé en deux parties. La partie 1, qui comprend les politiques sur le transport et les projets de transport actif, doit être déposée auprès du Comité des transports et du Conseil municipal au deuxième trimestre de 2023. La partie 2, qui comprend l'élaboration du Plan des infrastructures, doit pour sa part être achevée en 2025. Dans la partie 2, il faudra mieux analyser les indicateurs à respecter pour atteindre les cibles dans l'évolution des parts modales, notamment en évaluant différents scénarios d'investissement et leurs incidences pour l'achalandage des transports en commun, l'utilisation des modes actifs et l'abordabilité. Dans la foulée du Plan directeur des transports, la Ville mettra au point un ensemble d'indicateurs pour surveiller les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la mobilité; elle en fera état dans les rapports annuels adressés au Conseil municipal sur le Plan officiel.

À venir :

Installation d'au plus 20 bornes de recharge publiques des véhicules électriques dans les terrains de stationnement pour permettre d'utiliser les points de raccordement planifiés pour les VE afin d'assurer l'appoint des bornes de recharge existantes ou d'offrir de nouveaux moyens de recharger les véhicules dans les secteurs dans lesquels le roulement des places de stationnement est optimisé (Le nombre définitif de bornes de recharge dépendra de la disponibilité du financement supplémentaire apporté sous la forme de subventions.)
Stratégie d'électrification des voitures particulières et Politique municipale sur les bornes de recharge pour véhicule électrique à déposer au Comité et au Conseil municipal au quatrième trimestre de 2023
Installation de 25 bornes de recharge des véhicules électriques dans les trois prochaines années pour permettre d'électrifier le parc de véhicules utilitaires légers de la Ville
Partie 1 du Plan directeur à déposer auprès du Comité des transports et du Conseil municipal au deuxième trimestre de 2023; partie 2 du Plan directeur des transports à déposer en 2025.
La Ville devrait faire l'acquisition, en 2023, de 26 autobus électriques de plus.
Stratégie de verdissement du parc automobile à déposer auprès du Comité et du Conseil municipal en 2024

Indicateurs de rendement clés

25

Nous avons défini des indicateurs de rendement clés (IRC) afin de suivre les progrès accomplis dans la réduction des émissions dans le secteur du bâtiment. Les IRC sont établis d'après le modèle de l'Évolution énergétique et en fonction des projets auxiliaires.

INDICATEURS	RENDEMENT ACTUEL	RENDEMENT CIBLE
Émissions produites par la consommation de l'essence et du diésel dans le secteur du transport sur tout le territoire de la Ville (kt de CO ₂ e)	2 002 kt de CO ₂ e	910 kt de CO ₂ e d'ici 2030
Pourcentage de l'immatriculation des véhicules électriques à Ottawa	7 252 véhicules électriques à batterie; 4 260 véhicules électriques hybrides rechargeables.*	90 % des voitures particulières neuves vendues sont des VE en 2030.
Pourcentage des autobus à zéro émission dans le parc de véhicules de transport en commun de la Ville	<1 % d'autobus à zéro émission	100 % du parc d'autobus à zéro émission d'ici 2036

^{*} Nous n'avons pas pu calculer le pourcentage des véhicules électriques immatriculés à Ottawa parce que les données portant sur le nombre total de véhicules immatriculés dans cette ville n'étaient pas disponibles au moment de rédiger ce rapport.

Nous mettrons au point d'autres IRC dans le cadre de la Stratégie d'électrification des voitures particulières, de la Stratégie des véhicules commerciaux à zéro émission, de la Stratégie de verdissement du parc automobile et du Plan directeur des transports en tenant compte des cibles de l'Évolution énergétique.

TRAITS DOMINANTS DES PRIORITÉS – AUTOBUS ÉLECTRIQUES

Le 23 juin 2021, le Conseil a approuvé un plan pour l'achat d'autobus à émission zéro (AEZ) à terme si la technologie répond aux impératifs opérationnels d'OC Transpo. La Banque d'infrastructure du Canada (BIC) a investi 380 000 \$ auprès de la Ville d'Ottawa pour permettre de financer à concurrence 446 AEZ de plus d'ici 2027. Ce prêt de la BIC permettra de financer les coûts initiaux des autobus électriques à batterie. Il devrait pouvoir être remboursé grâce à la réduction des frais d'exploitation sur la durée utile des AEZ par rapport à des autobus à diésel. À l'heure actuelle la consommation moyenne du carburant diésel par autobus est de l'ordre de 35 000 litres par an. Les 450 AEZ devraient permettre d'économiser environ 38 500 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par an. En partie grâce au financement de la BIC et d'INFC, l'objectif consiste à faire l'acquisition de 26 autobus de plus en 2023 et de 320 autres d'ici la fin de 2026. En raison de la mise hors service graduelle des autobus à diésel à la fin de leur durée utile, OC Transpo pourrait être dotée d'un parc d'autobus à zéro émission d'ici 2036.





La gestion des déchets et le gaz naturel renouvelable

Même si le secteur de la gestion des déchets est actuellement l'une des moindres sources d'émissions à Ottawa, le développement du gaz naturel renouvelable est l'une des cinq premières actions définies dans l'Évolution énergétique pour réduire les émissions polluantes. Il s'agit des émissions produites par les déchets solides et par les eaux usées, ainsi que des possibilités de remplacer les carburants fossiles traditionnels comme le gaz naturel. Le modèle de l'Évolution énergétique suppose que pour réduire encore plus les émissions de GES dans le secteur de la gestion des déchets, il faut franchir deux étapes : l'élimination des matières organiques dans les décharges et la conversion de toutes les matières organiques jetables en énergie utilisable en faisant appel à des digesteurs

anaérobies ou à des gazéifieurs pour générer le gaz naturel renouvelable (GNR). En outre, il y a d'autres possibilités de moindre envergure pour réduire l'ensemble des émissions dans ce secteur, soit la chaleur résiduelle, la transformation de l'électricité en gaz et les systèmes énergétiques de quartier.

Voici les projets de l'Évolution énergétique qui relèvent du secteur de la gestion des déchets et du gaz naturel renouvelable :

- la Stratégie de récupération des matières organiques;
- la Stratégie du gaz naturel renouvelable.

Progrès accomplis depuis octobre 2021

✓	La série 2 des consultations sur le Plan directeur de la gestion des déchets solides est terminée; 4 500 résidents y ont participé dans le cadre d'un sondage public, de séances de dialogue en ligne et de groupes de discussion.
✓	La Ville est en train d'élaborer la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides.

Difficultés

La Stratégie de récupération des matières organiques

Le Plan directeur de la gestion des déchets solides, qui constitue un jalon de la Stratégie de récupération des matières organiques, a été retardé parce qu'il fallait mener une analyse plus fouillée et consulter le public en raison de l'envergure et de la portée du projet, qui est toutefois en bonne voie et qui sera soumis à l'étude du Conseil municipal d'ici la fin de 2023. L'évaluation du traitement des matières organiques du secteur ICI a été retardée en raison de la capacité limitée en effectifs. Le personnel évaluera ce qu'il faut faire pour ramener ce projet sur la bonne voie et se demandera si la Ville a un rôle à jouer en catalysant l'intervention dans le secteur commercial au-delà des travaux permanents de promotion menés de concert avec l'Association of Municipalities of Ontario et le Municipal 3Rs Collaborative pour s'acquitter de l'obligation imposée par le gouvernement provincial dans le réacheminement des déchets solides dans le secteur ICI et pour interdire d'enfouir les matières organiques dans les décharges contrôlées d'ici 2030 dans toute la province. Les municipalités n'ont pas le pouvoir réglementaire de catalyser l'intervention généralisée dans le secteur commercial, ce qui devrait constituer un obstacle énorme dans la réalisation de cette stratégie.

La Stratégie du gaz naturel renouvelable (GNR)

Ce projet, qui est en cours d'élaboration, est toutefois hors voie en raison de la capacité limitée en effectifs et des retards accusés dans l'Étude d'optimisation des biogaz. Le personnel croit que le gaz naturel renouvelable offre un énorme potentiel et mène des discussions sur les ressources à consacrer à l'élaboration d'une analyse de rentabilisation et à une approche municipale concertée parmi les directions générales pour l'élaboration de la Stratégie du GNR au CEROP. Les Services des déchets solides ont entamé la prochaine étape dans la foulée de l'Étude d'optimisation des biogaz, ce qui consiste à mettre au point une étude de préviabilité et une analyse de rentabilisation pour la digestion aérobie des déchets alimentaires et pour la production du GNR à partir du biogaz, dans le cadre d'un projet constitutif du Plan directeur de la gestion des déchets solides.

À venir :

Dépôt de la version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides auprès du Comité et du Conseil municipal au troisième ou au quatrième trimestre de 2023; la version définitive de ce plan sera déposée en 2024.
Réalisation d'une étude sur l'optimisation des biogaz, ainsi que d'une étude de viabilité et d'avant-projet pour la production du gaz naturel renouvelable au CEROP

Indicateurs de rendement clés

Nous mettrons au point des indicateurs de rendement clés dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides et de la Stratégie du gaz naturel renouvelable en tenant compte des cibles de l'Évolution énergétique.



L'électricité

Pour éliminer complètement les émissions d'ici 2050, il faudra augmenter la production et le transport de l'électricité. À l'heure actuelle, le réseau ontarien de distribution de l'électricité produit peu d'émissions; toutefois, selon les projections, la demande d'électricité est appelée à doubler avec l'électrification des transports et du chauffage et la croissance de la population. Dans l'analyse des besoins supplémentaires pour produire l'électricité

renouvelable, il faudra tenir compte de l'obligation de répondre à la demande nouvelle et de compenser l'intensité en carbone escomptée dans le réseau provincial selon les prévisions du ministère de l'Énergie de l'Ontario. L'élimination de l'électricité produite à partir des combustibles fossiles dans l'offre d'électricité en Ontario est une activité qui s'inscrira dans la durée, et les engagements du gouvernement provincial dans ce domaine pourraient en partie se substituer à l'obligation de doter la collectivité d'une capacité de production.

Voici le projet de l'Évolution énergétique qui relève de ce secteur :

• la Stratégie des ressources en électricité.

Progrès accomplis depuis octobre 2021 :

	Pour la première fois, le Plan d'électricité régional de la Société
./	indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) prévoira un
	scénario correspondant à un plan d'énergie municipal, qui s'intégrera avec
•	l'Évolution énergétique d'Ottawa. Voilà pourquoi le Plan d'électricité
	régional de la grande région d'Ottawa, à déposer en octobre, s'inscrira
	dans le cadre de l'Évolution énergétique.
	Succès des démarches de la SIERE, du ministère de l'Énergie de l'Ontario,
\checkmark	de la Commission de l'énergie de l'Ontario et d'Hydro Ottawa dans une
	série d'enjeux, dont la facturation nette et les tarifs d'électricité
	Mise sur pied d'un groupe de travail avec Hydro Ottawa pour se pencher
\checkmark	sur le potentiel de la facturation nette rehaussée pour la collectivité et pour
	permettre de mieux répartir les ressources en énergie
	Repérage de trois toits adaptés, dans les établissements appartenant à la
\checkmark	Ville, pour augmenter la production de l'électricité renouvelable en louant le
	matériel solaire sur les toits pour la facturation nette
✓	Le Conseil a entériné le <u>Traité de non-prolifération des combustibles</u>
	<u>fossiles</u> .

Difficultés :

La Stratégie des ressources en électricité

Ce projet, qui est en cours d'élaboration, est sur la bonne voie. Or, le personnel prévoit d'énormes difficultés dans la réalisation des projets au cours des prochaines années en raison du faible coût du gaz naturel, des dépenses en immobilisations à consacrer aux réseaux de transport de l'électricité, des longs délais liés à la modernisation des

infrastructures des services publics ou aux changements de réseau, des inquiétudes du public à propos de la production de l'énergie renouvelable, ainsi que de l'absence de fonctions et d'attribution définies pour la Ville pour catalyser l'intervention. Le personnel de la Ville s'attend aussi à des difficultés en raison de l'augmentation des émissions que devrait produire, selon les prévisions, le réseau provincial de production et de transport de l'électricité. Les obstacles de la réglementation provinciale empêchent d'aménager les infrastructures locales de production des énergies renouvelables, ce qui aggrave cette difficulté, et il se pourrait que le gouvernement provincial autorise la vente des sources d'électricité carboneutres de l'Ontario en fonction de leurs caractéristiques environnementales.

À venir

	Prochain cycle complet de travaux d'installation des panneaux solaires
	dans les établissements de la Ville
	Démarches à mener auprès du gouvernement provincial pour accroître
	l'accès au marché des énergies renouvelables
	Les règlements provisoires d'application du zonage dans la production des
	énergies renouvelables et dans les installations de stockage de l'énergie
	seront déposés auprès du Comité et du Conseil municipal au quatrième
	trimestre de 2023.

Indicateurs de rendement clés

Nous n'avons pas encore défini, pour le secteur de l'électricité, les indicateurs de rendement clés. Le gouvernement provincial contrôle le volume des combustibles fossiles utilisés pour produire l'électricité en Ontario. Le rôle de la Ville consiste à faire des démarches auprès du gouvernement provincial pour éliminer les combustibles fossiles dans le réseau et pour offrir plus d'outils, dont la facturation nette virtuelle, afin de réduire l'intensité dans la production des émissions locales. Nous mettrons au point les indicateurs de rendement clés dans le cadre d'une structure de transport de l'énergie qui tiendra compte des cibles de l'Évolution énergétique.

Les projets médiateurs

Trois projets médiateurs permettront de réaliser d'autres projets de l'Évolution énergétique :

- le Réseau des bâtiments durables Ottawa;
- le Programme d'information sur le climat et de sensibilisation aux changements climatiques;
- le financement de l'Évolution énergétique.

Le Réseau des bâtiments durables Ottawa a été intégré dans la Stratégie d'amélioration des bâtiments d'Ottawa dans le secteur du bâtiment ci-dessus, et la priorité n° 7 du Plan directeur sur les changements climatiques, dont il est question plus loin dans ce rapport, fait état des progrès accomplis. Le statut, les progrès, les difficultés et les prochaines étapes du Programme d'information sur le climat et de sensibilisation aux changements climatiques et le projet Financement de l'Évolution énergétique sont également décrits dans la priorité n° 7 du Plan directeur sur les changements climatiques.

2 MENER L'ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ CLIMATIQUE ET METTRE AU POINT LA STRATÉGIE DE LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE

Situation actuelle: En cours d'élaboration/hors voie

L'objectif de la Stratégie de résilience climatique consiste à évaluer la mesure dans laquelle Ottawa est vulnérable aux changements climatiques et à cerner les stratégies qui permettront de maîtriser les plus grands risques. Cette stratégie consiste à évaluer et à maîtriser les risques climatiques pour la collectivité, les infrastructures, l'environnement et l'économie d'Ottawa. Elle sera mise au point en étroite collaboration avec les intervenants internes et externes pour cadrer et s'intégrer avec des initiatives comme le Plan officiel et les plans directeurs, le Plan de gestion intégrale des actifs, le Programme d'évaluation, de maîtrise et de prévention des dangers et le Plan d'évaluation de la vulnérabilité du climat et de la santé.

Progrès accomplis depuis octobre 2021 :

	En juin 2022, nous avons déposé, auprès du Conseil municipal, l' <u>Évaluation</u>
	de la vulnérabilité et des risques climatiques (EVRC). Nous avons évalué
	près de 150 incidences climatiques potentielles sur la Ville et sur la
1	collectivité, dont 40 sont des risques prioritaires qui obligent à intervenir
•	dans les trois prochaines années. Il s'agit entre autres des risques liés à la
	hausse des températures et à l'augmentation des précipitations, ainsi
	qu'aux épisodes météorologiques plus violents comme les inondations, les
	forts vents et les tempêtes de verglas.
	Nous avons également réalisé des évaluations des risques climatiques
	pour les services et les infrastructures d'aqueduc, d'égout et de gestion des
\checkmark	eaux pluviales, dont les centrales municipales de traitement de l'eau
	potable et des eaux usées, afin d'éclairer le Plan directeur des
	infrastructures et les plans de gestion des actifs.
	Nous avons continué d'informer et de consulter le public dans la page
\checkmark	consacrée à la résilience climatique de la plateforme Participons Ottawa
	(11 600 vues) et dans l'infolettre sur les changements climatiques. Le

Le PDCC : Rapport d'avancement

	ropport our « Co que noue evene entendu » foit état des principous motife
	rapport sur <u>« Ce que nous avons entendu »</u> fait état des principaux motifs
	d'inquiétude du public.
✓	Le conseil a approuvé la somme de 1 million de dollars dans le cadre de
	l'excédent du dividende d'Hydro Ottawa et de la clôture du compte des
	dépenses en immobilisations pour financer les premières interventions à
	mener afin de corriger les risques connus, d'étayer l'évaluation des risques
	de feu de végétation, de mettre à jour les modèles de prévision des
	inondations et d'informer la collectivité sur les risques et les solutions.
✓	Nous avons continué de nous concerter avec d'autres initiatives de la Ville,
	dont la planification de la gestion des actifs, l'évaluation de la vulnérabilité
	de la santé aux changements climatiques de Santé publique Ottawa et le
	programme d'évaluation, de maîtrise et de prévention des dangers de la
	Direction générale des services de protection et d'urgence.

Difficultés

Cette priorité, qui se situe dans la phase de l'élaboration, est actuellement hors voie par rapport aux délais indiqués dans le compte rendu d'octobre 2021. Bien que la version définitive du rapport sur la SRC soit retardée en raison de la capacité du personnel, du financement et de la complexité de la portée et de la consultation, le processus a permis de mieux analyser les risques climatiques dans l'ensemble des directions générales de la Ville et dans la collectivité et d'intégrer les risques climatiques et la climatorésilience dans les plans et les programmes essentiels de la Ville.

À venir :

Version provisoire de la Stratégie de la résilience climatique à déposer auprès du Conseil municipal au quatrième trimestre de 2023; version définitive de la stratégie et du plan de mise en œuvre à déposer d'ici le deuxième trimestre de 2024. Le calendrier révisé prévoit de vastes activités de consultation interne, externe et publique et l'intégration des risques climatiques et de la climatorésilience dans les plans et les programmes de la Ville en 2023.
Continuer de collaborer avec les partenaires régionaux, dont la Commission de la capitale nationale, Services publics et Approvisionnement Canada, la Ville de Gatineau, Hydro Ottawa, les offices de protection de la nature et d'autres organismes, afin de recenser les risques communs et les perspectives générales.

Surveiller les possibilités de financement et faire les démarches nécessaires dans le cadre du nouveau Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes et du Fonds municipal vert.
en matiere de catastrophes et du Fonds municipal vert.

Indicateurs de rendement clés

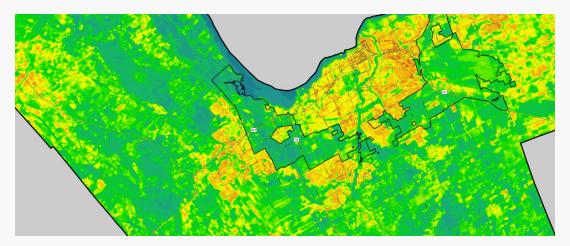
Nous mettrons au point les indicateurs de rendement clés dans le cadre de la Stratégie de la résilience climatique.

TRAITS DOMINANTS DES PRIORITÉS – PRÉINTERVENTIONS RELATIVES À LA RÉSILIENCE

La Ville continue de mener des interventions afin d'analyser et de corriger les risques prioritaires dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie de la résilience climatique, en plus d'intégrer les considérations de la climatorésilience dans les plans, les politiques et les programmes essentiels, dont le Plan officiel, les plans directeurs et les plans de gestion des actifs.

Préinterventions pour maîtriser les risques de chaleur extrême

- Le Comité interagence de la chaleur, du froid et du smog extrêmes coordonne les activités de communication et les programmes d'aide destinés aux populations à risque pendant les canicules extrêmes.
- SPO se consacre actuellement à l'évaluation de la vulnérabilité de la santé aux changements climatiques dans les épisodes de canicules extrêmes pour éclairer la stratégie municipale de maîtrise des risques et les activités de sensibilisation de la collectivité.
- On peut consulter la carte interactive des lieux à rafraîchir sur le site Web Combattez la chaleur de SPO.
- La carte des îlots de chaleur urbains est publiée sur la plateforme <u>Participons Ottawa</u>.



Préinterventions pour maîtriser les risques d'inondation

- Des plans d'intervention en cas d'inondation sont en place pour l'Usine d'épuration des eaux Britannia et l'Usine de purification de l'île Lemieux; la Ville est en train d'analyser une solution permanente.
- La <u>cartographie des inondations riveraines plus sévères</u> (événement tous les 350 ans) a été diffusée publiquement en avril 2022 pour mieux sensibiliser le public et pour étayer les politiques du nouveau Plan officiel.
- On améliorera les prévisions sur les inondations de la rivière Rideau en partenariat avec l'Office de protection de la nature de la vallée Rideau pour favoriser les mises en garde contre les inondations et les interventions.
- Nous continuons de maîtriser les risques d'inondation continentale dans le cadre du Plan de gestion des infrastructures par temps humide.

Préinterventions en prévision des épisodes météorologiques extrêmes

- On mène actuellement la planification du projet de cogénération du CEROP, en prévoyant une source d'alimentation électrique de secours.
- La Ville a approuvé la somme de 1,8 million de dollars en juin 2022 pour des génératrices de secours dans différents établissements communautaires.
- On doit lancer en 2023 l'évaluation des risques de feu de végétation.

3 APPLIQUER LE POINT DE VUE DU CLIMAT AU NOUVEAU PLAN OFFICIEL ET À SES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Situation actuelle: Mise en œuvre/hors voie

Le Plan officiel (PO) définit la vision de la croissance projetée de la ville et la politique-cadre qui orientera son aménagement physique. La vision du Plan consiste à faire d'Ottawa la ville de taille moyenne la plus agréable où vivre en Amérique du Nord. Pour réaliser cette vision, Ottawa se veut une ville économe d'énergie, dans laquelle on peut vivre, travailler et se divertir dans toutes les conditions climatiques projetées. Le Plan officiel est un outil essentiel pour respecter les objectifs relatifs aux dérèglements du climat grâce à l'aménagement du territoire, à l'esthétique urbaine, aux pratiques réglementaires, à la conception des bâtiments et à la protection environnementale.

Dans le nouveau Plan officiel, la Ville a adopté une approche innovante, en intégrant les questions de santé, d'inclusivité et de durabilité dans la politique sur la planification de la croissance et sur l'aménagement du territoire. Les orientations stratégiques propres aux « collectivités saines et inclusives » et au volet « Énergie et changement climatique » ont été intégrées dans les questions transversales du nouveau PO, qui sont essentielles pour pérenniser la ville et en assurer la résilience. Nous avons défini huit objectifs stratégiques pour étayer la maîtrise des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

Les mises à jour à apporter au Plan directeur des transports (PDT), au Plan directeur des infrastructures (PDI), au Plan directeur de la forêt urbaine et des espaces verts (PDFUEV), au Plan directeur des infrastructures des parcs et des loisirs, au Plan directeur de la gestion des déchets solides (PDGDS), au nouveau *Règlement de zonage général* et au *Règlement municipal sur les redevances d'aménagement* doivent concorder avec les politiques-cadres définies dans le nouveau Plan officiel et avec les cibles du Conseil municipal dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Progrès accomplis depuis octobre 2021

✓	Le nouveau PO a été approuvé par le Conseil municipal en novembre 2021 et par le ministère des Affaires municipales et du Logement en novembre 2022.
✓	La Stratégie de gestion de la croissance résidentielle du nouveau PO prévoit que 51 % de l'ensemble de la croissance résidentielle seront

	assurés grâce à la densification : la cible de densification augmente pour s'établir à 60 % dans la période comprise entre 2041 et 2046. La densification est un aspect essentiel des travaux consacrés à atteindre les cibles climatiques à long terme et les objectifs de la durabilité d'Ottawa.
✓	Le nouveau PO oriente la densité de la croissance dans les secteurs bâtis de la Ville et dans la conception des nouvelles collectivités vertes. Le PO prévoit un ensemble d'options de logement donnant mieux accès aux services et aux établissements de travail afin de réduire les distances à parcourir et de permettre de mieux utiliser les modes de transport durables.
√	La volonté de surveillance exprimée par la Ville dans le nouveau PO respecte la directive du Conseil municipal dans l'examen des cibles de densification et de l'offre de terrains dans les cinq années de l'adoption du Plan.
✓	Le nouveau PO prévoit des politiques sur la résilience climatique afin de réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain, de diminuer les risques des inondations plus sévères et de protéger les arbres, le patrimoine naturel et la production alimentaire.
✓	Le PDGDS, le PDI, le PDT et le PDFUEV continuent de faire état des moyens à adopter pour atteindre les cibles dans la réduction des gaz à effet de serre et de développer la résilience aux conditions climatiques projetées.
✓	Le texte des politiques du PDT fait état des politiques et des actions précises pour maîtriser les risques climatiques dans les réseaux de transport, par exemple la mise à jour des lignes de conduite sur la conception, la mise en œuvre d'ombrières dans les couloirs prioritaires et l'évaluation des risques d'inondation.
✓	Le Plan directeur de la forêt urbaine et des espaces verts comprendra des politiques et des actions pour permettre de s'adapter à la chaleur extrême et aux îlots de chaleur urbains en donnant accès aux espaces verts urbains et au couvert forestier de la zone urbaine. Ce plan viendra étayer le Plan de gestion de la forêt urbaine pour assurer la croissance et la gestion de la forêt urbaine, notamment en améliorant la résilience de cette forêt aux répercussions des dérèglements du climat.
✓	Les politiques et les programmes du PDI sont éclairés par une évaluation distincte des risques climatiques, réalisée pour les réseaux d'aqueduc, d'égout et de gestion des eaux pluviales.

V	Un document de travail sur le zonage pour l'énergie et le changement
	climatique a été publié en mars 2023 et peut être commenté par le public.

Difficultés

Cette priorité, qui se situe dans la phase de la mise en œuvre, est hors voie par rapport aux délais fixés à l'origine en raison des retards accusés par le gouvernement provincial dans l'approbation du nouveau Plan officiel et des changements apportés aux politiques provinciales (projets de loi 109 et 23).

À venir :

Le nouveau Règlement de zonage comprendra les exigences à respecter pour les arbres, le paysagement végétalisé et d'autres mesures pertinentes du point de vue de la résilience climatique. S'agissant de la maîtrise des répercussions des dérèglements climatiques, le nouveau Règlement de zonage comprendra des règlements d'application sur la forme bâtie compacte, sur le stationnement des voitures et des vélos, ainsi que de nouveaux règlements d'application pour les installations de production et de stockage des énergies renouvelables.
L'étude des projections de croissance du Plan officiel sera modélisée par rapport aux hypothèses des émissions de gaz à effet de serre produites par les bâtiments et dans le transport, ainsi que d'après le carbone intrinsèque. L'objectif de cette étude consiste à permettre d'établir une comparaison et de mettre en contraste les incidences de la densification dans différents secteurs de la Ville afin d'éclairer les consultations sur le <i>Règlement de zonage</i> .
Les règlements d'application intermédiaires du zonage sur les installations de production et de stockage des énergies renouvelables seront soumis au Comité et au Conseil municipal au quatrième trimestre de 2023.
La première version provisoire du Règlement de zonage sera publiée au premier trimestre de 2024; il y a aura ensuite des activités de consultation et de participation pendant un an. Le nouveau Règlement de zonage devrait être déposé auprès du Comité et du Conseil municipal au quatrième trimestre de 2025.
Le PDT (partie 1), le PDGDS et le PDI seront présentés au Conseil municipal en 2023; le PDFUEV sera déposé en 2024, et le PDT (partie 2), en 2025.
Le premier Rapport sur la surveillance du Plan officiel sera déposé auprès du Comité et du Conseil municipal au premier trimestre de 2024.

Indicateurs de rendement clés

Nous mettrons au point les indicateurs de rendement clés pour étayer les objectifs de la maîtrise des risques climatiques et de la résilience aux dérèglements du climat. Nous ferons le suivi des IRC dans la mise à jour annuelle du Plan directeur sur les changements climatiques et dans le Rapport sur la surveillance du Plan officiel; le plan du Rapport sur la surveillance devrait être déposé auprès du Comité de planification et du logement au premier trimestre de 2024. Les IRC établis dans les plans directeurs justificatifs viendront éclairer l'établissement des rapports.

TRAITS DOMINANTS DES PRIORITÉS – QUARTIERS DU QUART D'HEURE

Notre milieu de vie a une incidence énorme sur notre capacité à faire des choix pour réduire les émissions. Nous pouvons faire moins appel à la voiture et nous déplacer davantage à pied, à vélo et dans les transports en commun en encourageant les « quartiers du quart d'heure » piétonnables. Ces quartiers sont des secteurs compacts et bien connectés, qui regroupent un ensemble divers d'aménagements, dont toutes sortes de types de logements, de boutiques, de services, de moyens d'accès locaux aux produits alimentaires, d'écoles et de centres de garde d'enfants, de pôles d'emploi, d'espaces verts, de parcs et de sentiers. Ce sont des collectivités complètes qui favorisent le transport actif et les transports en commun, réduisent la dépendance vis-à-vis de la voiture et permettent de vivre sans la voiture ou presque, si on décide de le faire. Les quartiers piétonnables dont la densité de logements est supérieure viennent réduire les émissions et la pollution, permettent d'aménager les logements abordables et favorisent les contacts sociaux. La mise en œuvre des principes des quartiers du quart d'heure fait partie intégrante des orientations stratégiques exprimées dans le nouveau Plan officiel.



4 APPLIQUER LE POINT DE VUE DU CLIMAT DANS LES PROJETS DE GESTION DES BIENS ET D'INFRASTRUCTURES

Situation actuelle: En cours d'élaboration/en bonne voie

Le Programme de gestion intégrale des actifs (GIA) guide la gestion des actifs de la Ville. La gestion des risques et la résilience des actifs sont déjà des principes essentiels de la gestion des actifs. Mieux intégrer les considérations climatiques dans la GIA permet de tenir compte des dérèglements du climat, de concert avec les autres difficultés comme le vieillissement des infrastructures, la croissance et les ressources limitées. Il s'agit d'intégrer les considérations relatives aux changements climatiques dans la gestion des actifs existants, dans la conception des nouveaux projets d'infrastructures, ainsi que dans les politiques et les pratiques de la gestion des actifs de la Ville. La Ville peut ainsi respecter le règlement d'application provincial (*Règlement de l'Ontario 588/17*) qui oblige les municipalités à s'engager à tenir compte des dérèglements du climat dans la planification de la gestion des actifs; la Ville est aussi mieux en mesure de réagir aux perspectives de financement externes et d'intégrer ces considérations dans les budgets municipaux et dans ses processus d'établissement des plans financiers à long terme.

Progrès accomplis depuis octobre 2021

√	Les plans de gestion des actifs pour les services essentiels (aqueduc, égout, eaux pluviales et transport) ont été approuvés par le Conseil
	municipal en 2022 conformément à l'échéance fixée dans la
	réglementation. Ces plans font état des risques climatiques potentiels et
	des occasions de concourir à la réalisation des cibles dans la réduction des
	émissions de gaz à effet de serre.
√	L'exercice budgétaire 2023 est la première année au cours de laquelle la
	Ville applique le point de vue du climat dans les nouvelles demandes de
	budget d'immobilisations pour mieux savoir si ces demandes permettront
	de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de développer la
	résilience climatique et, le cas échéant, pour fixer le niveau de l'apport
	budgétaire.

✓	Le budget de 2023 prévoit des investissements dans les infrastructures de plus de 30 millions de dollars pour permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre en allant plus loin que le scénario des activités prévu dans l'Évolution énergétique, notamment le financement qui permettra d'acheter les nouveaux autobus électriques et de réaliser des travaux de rénovation énergétique dans les immeubles municipaux.
✓	Le budget de 2023 prévoit des investissements de plus de 22 millions de dollars, ce qui permettra de développer considérablement la résilience, notamment en mettant continuellement à jour la cartographie des plaines inondables, en établissant le Plan de gestion des infrastructures par temps humide, en réalisant des projets de stabilisation des pentes, en menant des projets de renouvellement des infrastructures intégrées et en assurant la protection de la forêt et des espaces verts.

Difficultés

Cette priorité est en bonne voie de réalisation, puisqu'elle respecte les étapes définies dans le Plan directeur sur les changements climatiques. Toutefois, on s'attend à des difficultés à la fin de la phase de l'élaboration du projet et au début de la phase de sa mise en œuvre. Les plans de gestion des actifs feront état des mesures de maîtrise des changements climatiques et de la résilience aux dérèglements du climat; toutefois, il faudrait analyser dans les détails la capacité du personnel supplémentaire et le financement voulu, évaluer les risques, calculer les coûts et planifier la mise en œuvre des mesures à adopter pour atteindre les cibles dans la réduction des GES et pour développer la résilience aux risques climatiques. Il faut aussi prévoir une capacité supplémentaire pour promouvoir l'intégration du point de vue climatique dans la planification des infrastructures.

À venir :

Nous sommes en train d'élaborer des plans de gestion des actifs pour tous les autres services afin de respecter l'échéance réglementaire de 2024. Ces plans feront état des risques climatiques et des moyens de concourir à la réalisation des cibles dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Nous sommes en train de mettre au point la Stratégie de gestion des actifs de la Ville, qui tiendra compte de l'application du point de vue climatique.

L'analyse complémentaire des stratégies de maîtrise et d'adaptation sera intégrée dans les prochaines mises à jour des plans de gestion des actifs, qui définiront les niveaux de service cibles.
Nous quantifierons les risques financiers et les perspectives se rapportant au climat et qui ont une incidence sur les infrastructures de la Ville dans le cadre de la nouvelle initiative de compte rendu du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (IFCC).
Nous continuerons d'appliquer le point de vue climatique dans les prochaines demandes de budget des immobilisations afin de suivre les investissements consacrés à la réalisation des cibles et des objectifs de la Ville dans la lutte contre les dérèglements climatiques.

Indicateurs de rendement clés

Les indicateurs de rendement clés pour la gestion des actifs seront élaborés dans le cadre des plans de gestion des actifs de 2024 et s'inspireront de l'Évolution énergétique et de la Stratégie de la résilience climatique.

5 SE PENCHER SUR LA VIABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT DES BUDGETS CARBONE POUR LA MUNICIPALITÉ, NOTAMMENT EN LANÇANT DES PROJETS PILOTES SUR CES BUDGETS DANS UN SECTEUR MODESTE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Situation actuelle: En cours d'élaboration/hors voie

Partout dans le monde, les villes sont de plus en plus nombreuses à adopter un budget carbone ou à se pencher sur la mise en œuvre de ce budget pour permettre de réaliser des projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et que l'on peut appliquer aux émissions de la Ville et de la collectivité. Pour Ottawa, la mise au point d'un budget carbone consisterait à établir un budget local pour les émissions polluantes et à prendre des décisions sur les moyens de « consacrer » notre budget de réduction des gaz à effet de serre dans ce contexte. Du point de vue de la municipalité, le budget carbone pourrait être intégré dans le cadre budgétaire financier. Pour assurer le succès de ce budget carbone à Ottawa, il faudrait adopter un cadre de mise en œuvre et de surveillance.

Progrès accomplis depuis octobre 2021

✓	L'exercice budgétaire 2023 a été la première année au cours de laquelle nous avons fait appel à un point de vue climatique dans les nouvelles demandes de budget des immobilisations afin de mieux savoir si elles allaient permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de développer la résilience climatique et de fixer le niveau de l'apport budgétaire le cas échéant.
✓	On met au point un <u>outil de calcul des GES</u> gratuit et complet (financé par la Ville d'Ottawa, la Ville de Calgary et la municipalité régionale de Durham), que l'on met à la disposition des organismes et des particuliers pour calculer les répercussions des projets d'infrastructures et des politiques municipales sur les GES.
√	Nous surveillerons les progrès accomplis et échangerons de l'information avec d'autres municipalités dans les efforts consacrés à l'établissement d'un budget carbone et d'une structure-cadre de comptabilité.

Difficultés

Cette priorité, qui est en cours d'élaboration, est toutefois hors voie à cause de la capacité du personnel pour mettre au point un budget carbone et des difficultés dans la mise à l'essai de ce budget pour un modeste secteur de l'administration municipale, alors qu'il faut adopter une approche intégrée pour l'ensemble de la Ville. Le budget de 2023 constituait une première grande étape dans l'édification d'une structure-cadre de comptabilité pour les dérèglements climatiques afin d'épauler les décideurs et de tenir compte, à terme, des nombreuses leçons apprises dans ce processus, notamment :

- la difficulté de quantifier les économies réalisées grâce à ces investissements dans l'énergie et les émissions des projets en raison de détails insuffisants sur les programmes ou sur les projets;
- les répercussions climatiques dont on n'a pas tenu compte assez rapidement dans la portée des projets ou des programmes;
- l'absence de politiques, de directives ou de financement suffisant pour aller plus loin que le scénario des activités prévues dans l'Évolution énergétique.

À l'heure actuelle, le carbone intrinsèque (soit les émissions de GES produites dans l'activité manufacturière, de transport et la construction d'immeubles ou le réaménagement d'infrastructures dont les matériaux produisent des émissions en fin de durée utile) ne fait pas partie des cibles fixées par le Conseil municipal pour la réduction des GES ni des inventaires annuels des émissions de GES. Les organismes de recherche émergents laissent entendre que le carbone intrinsèque est une source considérable d'émissions et réclament de nouveaux travaux de recherche sur les meilleurs moyens de l'intégrer dans les inventaires et les cibles établis pour les émissions de GES. Le personnel recommande de réviser la portée de la priorité nº 5 pour remplacer le libellé « Explorer la faisabilité de l'établissement de budgets carbone pour la municipalité, notamment en les pilotant au sein d'une petite partie de l'organisation » du Plan directeur sur les changements climatiques par le libellé « Établir un budget carbone et une structure-cadre de comptabilité et se pencher sur la possibilité d'inclure le carbone intrinsèque ».

À venir

Les prochains budgets miseront sur les travaux réalisés dans le cadre du
budget de 2023 selon le point de vue du climat.
Nous mettrons au point un plan pour instituer une structure-cadre de comptabilité des changements climatiques, notamment en établissement un budget carbone, et nous nous en remettrons à ce plan en prévision du budget de 2024.
Nous donnerons au personnel une formation dans l'utilisation de la calculatrice du gaz à effet de serre et nous nous pencherons sur les moyens d'intégrer cet outil dans les prochains travaux de planification et de budgétisation des infrastructures.

TRAITS DOMINANTS DES PRIORITÉS - BUDGET DE 2023

Nous avons amélioré le <u>budget de 2023</u> en appliquant le point de vue des changements climatiques pour apporter de l'information sur les répercussions pertinentes des investissements liés au climat dans les infrastructures et pour mieux connaître les moyens grâce auxquels la Ville investit dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et dans l'augmentation de la résilience d'Ottawa aux répercussions actuelles et projetées des dérèglements du climat. Dans l'ensemble, le budget de 2023 prévoit de nouveaux investissements de plus de 52 millions de dollars et un concours climatique modéré ou majeur, dont des investissements de plus de 30 millions de dollars dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre au-delà du scénario des activités prévues dans l'Évolution énergétique, ainsi que des investissements de 22 millions de dollars dans le développement de la résilience climatique. Le budget prévoit aussi un financement stable et constant de 5 millions de dollars par an pour le Plan directeur sur les changements climatiques. Pour la première fois cette année, nous avons appliqué le point de vue des changements climatiques dans les nouvelles demandes du budget des immobilisations, et il s'agit de la première étape dans l'établissement d'une structure-cadre de comptabilité des changements climatiques pour épauler les décideurs. Les prochains budgets tableront sur ce travail, notamment dans l'établissement du budget carbone.



Indicateurs de rendement clés

Nous continuerons de suivre chaque année les émissions de GES grâce aux inventaires des émissions de GES dans la collectivité et dans l'administration municipale. Nous mettrons au point d'autres indicateurs de rendement clés dans le cadre de l'élaboration du budget carbone et de la structure-cadre de comptabilité.

6 SE PENCHER SUR LES MÉTHODES DE SÉQUESTRATION DU CARBONE ET SUR LE RÔLE DES INFRASTRUCTURES VERTES

Situation actuelle: Travaux non lancés/hors voie

La séquestration du carbone est le processus grâce auquel les pratiques de gestion des forêts, des terres agricoles et des milieux humides captent le dioxyde de carbone produit par des activités comme la combustion des combustibles fossiles et leur stockage à long terme. Ce n'est pas parce qu'on séquestre le carbone qu'on ne doit pas pour autant agir afin de maîtriser les dérèglements climatiques et de se défaire des combustibles fossiles. La séquestration complète ces moyens. Le Plan de gestion de la forêt urbaine et la Politique sur les boisés d'importance de la Ville font état de l'importance de la séquestration du carbone. En analysant et en quantifiant les bienfaits climatiques des arbres, des forêts et des milieux humides, on pourra mieux justifier la gestion active des forêts et des milieux humides de la Ville.

Pour aider à mieux comprendre le potentiel de la séquestration du carbone à Ottawa, nous avons recensé un certain nombre d'initiatives, à savoir :

- répertorier les forêts appelées à jouer le rôle de puits de carbone;
- surveiller et évaluer les variations du carbone dans les sols agricoles;
- cartographier les milieux humides appelés à jouer le rôle de puits de carbone fonctionnels:
- se pencher sur les options du marché du carbone.

Progrès accomplis depuis octobre 2021

\checkmark	Répertoire des arbres en cours pour les parcs urbains boisés
√	Réalisation de la collecte des données et de l'analyse préliminaire du couvert forestier de l'ensemble du territoire de la Ville

Difficultés

Ce projet n'a pas été lancé et est hors voie en raison des contraintes en effectifs et de la priorisation des ressources à consacrer aux initiatives les plus importantes pour promouvoir les objectifs dans la lutte contre les changements climatiques. Le personnel évaluera ce

qu'il faut faire pour ramener ce projet sur la bonne voie. Malgré tout le travail accompli dans la gestion de la forêt urbaine, il faut bien définir la portée de cette priorité afin de savoir ce qu'il faut inclure dans la recherche, puisqu'il pourrait s'agir aussi bien des infrastructures naturelles comme la forêt, les milieux humides et les sols agricoles que d'autres méthodes de séquestration du carbone, par exemple les technologies émergentes et les matériaux de construction. Nous consacrons actuellement des travaux à la captation des infrastructures naturelles dans les plans de gestion des actifs, notamment en estimant la valeur à neuf dans les cas où il n'y a pas suffisamment de données; toutefois, la séquestration du carbone n'est pas comprise, à l'heure actuelle, dans la portée des travaux d'évaluation.

À venir

Dans la prochaine période du Plan de gestion de la forêt urbaine à déposer auprès du Comité et du Conseil municipal en 2023, nous prévoyons, pour le couvert forestier urbain, une évaluation qui permettra de se pencher sur la séquestration du carbone.
Nous réévaluerons la priorité nº 6 pour déterminer la portée du projet, le niveau d'effort à consacrer et pour savoir s'il s'agit toujours d'une priorité à court terme.

Indicateurs de rendement clés

Nous définirons les indicateurs de rendement clés après avoir réévalué les actions prioritaires.

ENCOURAGER L'INTERVENTION PRIVÉE GRÂCE À LA FORMATION, À DES MESURES D'INCITATION DIRECTES ET INDIRECTES, À L'AIDE MUNICIPALE ET À LA PROMOTION DU SOUTIEN DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES PRIVÉES PAR LES ORDRES SUPÉRIEURS DE GOUVERNEMENT.

Situation actuelle : En cours de mise en œuvre/en bonne voie

Pour mobiliser les interventions dans tous les secteurs dans le cadre de la maîtrise des changements climatiques et de l'adaptation aux dérèglements du climat, la Ville d'Ottawa doit jouer un rôle de leadership et de coordination :

- dans l'information à donner pour permettre aux résidents de connaître les causes et les incidences des changements climatiques, les mesures à prendre maintenant pour réduire les émissions et développer la résilience aux dérèglements climatiques, ainsi que les bienfaits de ces interventions;
- dans les démarches à accomplir pour avoir accès au financement externe et aux autres ressources, dans la mesure du possible;
- dans la recommandation, la préconisation et la promotion des mesures d'incitation pour catalyser l'action (par exemple les rabais sur les services publics et les subventions pour la protection des habitations);
- dans les efforts de préconisation auprès des ordres supérieurs de gouvernement pour accélérer l'intervention et soutenir l'ambition de répondre à l'urgence des changements climatiques et pour offrir aux municipalités et au public des ressources supplémentaires afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de fortifier la résilience climatique.

Cette priorité, qui se situe dans la phase de la mise en œuvre, est en bonne voie, d'après les étapes prévues dans le Plan directeur sur les changements climatiques. À terme, le personnel prévoit qu'il sera difficile de mesurer l'impact des efforts d'information de la Ville et de ses programmes d'incitation pour encourager les changements de comportement parce qu'ils ne permettent pas directement de réduire les émissions ou d'augmenter la résilience. Il y a aussi des difficultés à résoudre pour veiller à adopter une approche équitable et inclusive; en outre, les ordres supérieurs de gouvernement pourraient ne pas

être favorables à l'accélération des interventions, et les difficultés externes comme la pandémie de COVID-19, la flambée de l'inflation et les problèmes de la chaîne logistique pourraient avoir un profond retentissement sur la lutte contre les changements climatiques.

Progrès accomplis depuis octobre 2021

Succès des demandes de financement

	Subvention de financement de 350 millions de dollars versée par
\checkmark	Infrastructure Canada et prêt de 380 millions de dollars de la Banque de
	l'Infrastructure du Canada pour les autobus à émission zéro
	Prêts de 30 millions de dollars que la VanCity Community Investment Bank
\checkmark	s'est engagée à verser pour financer le Programme de prêts Maisons
	durables Ottawa
	Prêt à hauteur de 629 970 \$ d'Infrastructure Canada pour financer 80 %
\checkmark	des dépenses admissibles se rapportant à la rénovation du Centre
	communautaire d'Hintonburg
	Subvention de 175 000 \$ de la Fédération canadienne des municipalités
./	pour les analyses thermiques dans l'ensemble des quartiers du centre-ville
•	et de Kanata-Nord et pour développer la capacité de promotion de la
	Stratégie d'amélioration des bâtiments d'Ottawa
	Subvention de 125 000 \$ de Ressources naturelles Canada pour 25 bornes
\checkmark	de recharge des véhicules électriques afin de permettre d'électrifier le parc
	de véhicules utilitaires légers de la Ville dans les trois prochaines années
	Subvention de 75 000 \$ d'ECO Canada pour permettre de recruter trois
\checkmark	stagiaires qui feront partie de l'Équipe chargée des changements
	climatiques et de la résilience
	Subvention de 34 650 \$ de la Fédération canadienne des municipalités
\checkmark	pour la mise au point d'une calculatrice des émissions de gaz à effet de
	serre
	Subvention de 15 000 \$ d'ICLEI Canada pour permettre de réaliser un
\checkmark	programme de bénévolat dans la promotion de l'intervention privée pour
	promouvoir la résilience de la collectivité
	1

Communications et sensibilisation

✓	Nous avons élaboré et mis en œuvre un plan annuel de communications et de consultation sur les changements climatiques afin d'appuyer les interventions des particuliers et de déployer les projets communautaires de l'Évolution énergétique et de la promotion de la résilience climatique.
✓	Nous avons lancé <u>ActionClimatiqueOttawa.ca</u> et une campagne sur les réseaux sociaux en collaboration avec le Fonds d'action climatique d'Ottawa pour mettre en lumière les principales mesures que peuvent adopter les résidents afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.
✓	Nous avons diffusé, auprès de plus de 8 000 abonnés, une infolettre mensuelle sur les changements climatiques, qui comprend les actualités dans la lutte contre les dérèglements du climat, les activités de consultation et les événements.
✓	La campagne d'information et de sensibilisation de l'Évolution énergétique prévoyait une série de conférences virtuelles pour le Jour de la Terre, une série de webinaires consacrée aux rénovations domiciliaires en partenariat avec SMARTNet Alliance, un webinaire sur la Semaine de la culture scientifique avec la Bibliothèque publique d'Ottawa et des exposés destinés à des groupes communautaires (qui ont attiré plus de 1 600 personnes inscrites et dont les captations diffusées sur YouTube ont été vues plus de 1 600 fois).
√	Nous avons commandité EnviroCentre pour présenter deux autres événements sur le thème de l'Expérience VE, qui ont permis aux résidents de faire l'essai routier d'un véhicule électrique dans un environnement familier, convivial et non commercial. Il y a eu 113 essais routiers et randonnées dans le cadre de ces deux événements.
✓	Nous avons ajouté 69 caméras thermiques au catalogue de la Bibliothèque publique d'Ottawa, ce qui permet aux propriétaires de connaître les occasions d'améliorer le confort et le rendement énergétique de leurs habitations.
✓	Nous avons aidé 51 propriétaires dans le cadre du programme Parés pour la pluie Ottawa en versant des subventions de 190 156 \$ pour gérer les eaux de pluie sur leurs propriétés et pour réduire les eaux de ruissellement nuisibles; nous avons mobilisé des investissements privés supplémentaires

de 738 731 \$ grâce aux contributions versées par des propriétaires dans le cadre de différents projets.

Préconisation

i recombation		
✓	Le maire a adressé des lettres à sept ministres provinciaux et fédéraux afin de plaider en faveur du financement et de l'aide à offrir sous la forme de politiques et de réglementation pour mettre en œuvre le Plan directeur sur les changements climatiques et l'Évolution énergétique.	
✓	Pour donner suite à ces lettres, le personnel s'est réuni avec des ministères provinciaux, dont le ministère des Affaires municipales et du Logement et le ministère des Transports de l'Ontario, ainsi qu'avec des ministères fédéraux, don RNCan, CANMET, Environnement et Changement climatique d'Ottawa et Infrastructure Canada, afin de discuter de la concertation des projets et des politiques.	
✓	Le personnel a donné de l'information sur les thèmes essentiels à d'autres municipalités par l'entremise de l'Association of Municipalities of Ontario, de la Fédération canadienne des municipalités et du Clean Air Caucus.	
√	Le personnel a participé à la COP 27 avec la Fédération canadienne des municipalités et des représentants d'autres villes canadiennes.	
✓	Le personnel a soumis des commentaires et participé à un certain nombre de consultations de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), dont les Perspectives de planification annuelles, le compte rendu de l'examen régional des processus de planification, la DDP à long terme et la planification régionale de l'électricité dans la grande région d'Ottawa.	
✓	Le personnel a soumis, à la Commission de l'énergie de l'Ontario, des commentaires sur le Programme de gestion de la demande 2023-2025 d'Enbridge. La décision finale et l'ordonnance rendues tenaient compte de ces commentaires.	

À venir

Continuer de mettre au point des programmes d'information et de sensibilisation aux changements climatiques afin d'épauler les interventions privées et de déployer les projets communautaires de l'Évolution énergétique et de la résilience climatique.
Continuer de surveiller les occasions de financement et de préconisation et de profiter de ces occasions pour pouvoir mettre en œuvre le Plan directeur sur les changements climatiques, dont les projets de l'Évolution énergétique et de la résilience climatique.

Indicateurs de rendement clés

Nous avons défini les indicateurs de rendement clés pour suivre les progrès accomplis afin d'encourager les interventions privées.

INDICATEURS	RÉALISATIONS ACTUELLES	CIBLES
Nombre de projets réalisés dans le cadre du programme Parés pour la pluie Ottawa	91 projets	160 projets d'ici 2030
Financement attribué et mobilisé dans le cadre du programme Parés pour la pluie Ottawa	Financement engagé : 198 171 \$ Investissements privés mobilisés : 743 166 \$	Financement engagé : 350 000 \$ Investissements privés : 1 million de dollars d'ici 2030
Financement distribué et mobilisé dans le cadre du Programme de prêts Maisons durables Ottawa	Prêts attribués : 3 millions de dollars Investissements privés mobilisés : 22,76 millions de dollars	Prêts attribués : 42 millions de dollars d'ici 2025 Investissements privés mobilisés : 51,7 millions de dollars d'ici 2025
Nombre d'abonnés à l'infolettre	8 500 abonnés	10 000 abonnés d'ici la fin de 2023
Nombre de visites sur les pages consacrées aux changements climatiques et à la résilience sur la plateforme Participons Ottawa	29 500 visites	35 000 visites d'ici la fin de 2023

Le personnel continuera de préconiser les mesures à adopter, de mobiliser le financement et d'encourager les interventions privées quand il en aura l'occasion.

8 METTRE AU POINT UNE STRUCTURE-CADRE DE GOUVERNANCE POUR ÉTOFFER LA CAPACITÉ DE LA VILLE ET DE LA COLLECTIVITÉ, HARMONISER LES PRIORITÉS ET PRENDRE EN COMMUN LA RESPONSABILITÉ DE LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Situation actuelle: En cours d'élaboration/hors voie

Pour assurer la transition avec une ville propre, renouvelable et résiliente, il faudra participer massivement et largement aux efforts de maîtrise et d'adaptation. D'importants acteurs de la région de la capitale nationale, dont les ordres supérieurs de gouvernement, la Commission de la capitale nationale, la Ville de Gatineau, Hydro Ottawa, les offices de protection de la nature, les groupes communautaires, les organismes à but non lucratif et les institutions comme les universités ont aussi des stratégies, qu'ils ont mises en œuvre pour lutter contre les dérèglements climatiques. Toutefois, à l'heure actuelle, il n'y a pas de tribune réunissant les grandes organisations ou les organismes chefs de file pour concerter les efforts, harmoniser les priorités et mobiliser l'ensemble de la collectivité. Cette priorité permettra de se pencher sur les approches de gouvernance pour promouvoir et encourager la collaboration dans le cadre de ce qui constituera une vaste transition.

Progrès accomplis depuis octobre 2021 – gouvernance interne

✓	Nous avons ajouté deux nouveaux risques liés aux changements climatiques dans le registre des risques de la Ville : les événements météorologiques extrêmes et les cibles dans la réduction des gaz à effet de serre.
✓	Nous avons rehaussé les budgets des immobilisations en appliquant le point de vue des changements climatiques pour réunir l'information sur les répercussions pertinentes des investissements dans les infrastructures liées au climat.
✓	Nous avons établi à 5 millions de dollars le financement annuel stable du budget des immobilisations de 2023 pour financer les projets du Plan directeur sur les changements climatiques, de l'Évolution énergétique et de la Stratégie de la résilience climatique.

Nous avons continué de travailler en collaboration avec les principaux intervenants et les groupes de travail techniques pour promouvoir les priorités du PDCC.

Progrès accomplis depuis octobre 2021 – gouvernance externe

	Nous avons tenu des réunions trimestrielles avec la Commission de la
	capitale nationale et la Ville de Gatineau pour assurer l'échange régional de l'information.
	Nous avons continué de nous réunir avec le Groupe des conseillers
\checkmark	parrains du Conseil municipal, l'Équipe-choc d'intervention dans la lutte
	contre les changements climatiques et l'équipe de la haute direction.
	Nous avons continué de travailler avec les principaux intervenants et les
	groupes de travail techniques pour promouvoir les priorités du PDCC.
	Nous avons continué de nous réunir chaque mois avec Hydro Ottawa pour
	promouvoir l'échange de l'information avec les sociétés de services publics
\checkmark	et nous avons mis sur pied un groupe de travail pour nous pencher sur le
	potentiel de la facturation nette collective améliorée et pour mieux
	promouvoir les ressources énergétiques décentralisées.
	Nous avons continué d'échanger l'information à intervalles réguliers avec
1	les collègues dans la lutte contre les changements climatiques d'un océan
•	à l'autre dans le cadre du réseau des Canadian Urban Sustainability
	Practitioners.
	Nous avons participé au programme de la Coopération urbaine
1	internationale et régionale et nous avons noué un partenariat avec
•	Zaragoza en Espagne pour favoriser et promouvoir la collaboration dans
	l'échange des règles de l'art internationales.
√	Nous avons continué de siéger au conseil du Fonds d'action climatique
•	d'Ottawa.
	Nous avons lancé le Réseau bâtiments durables Ottawa afin de développer
\checkmark	la capacité et de promouvoir les activités de coapprentissage dans les
	travaux de rénovation des bâtiments commerciaux.

Difficultés

Cette priorité, qui est en cours d'élaboration, est toutefois hors voie en raison des retards causés par la capacité du personnel. La structure actuelle de gouvernance du Plan

directeur sur les changements climatiques priorise essentiellement les processus gouvernanciels et décisionnels internes de la Ville. Cette structure comprend les fonctions du Groupe de conseillers parrains, de l'Équipe-choc de directeurs généraux et des principaux conseillers dans la lutte contre les changements climatiques (soit les directeurs et les gestionnaires de l'ensemble de l'administration municipale). Cette structure :

- ne tient pas compte des changements récents apportés aux comités du Conseil municipal (dont le nouveau Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence), ni non plus de la restructuration des directions générales ou des changements de personnel;
- ne définit pas ou ne recommande pas les moyens grâce auxquels les membres du Conseil qui représentent la Ville auprès d'autres conseils ou comités (par exemple la Fédération canadienne des municipalités, l'Association of Municipalities of Ontario, Hydro Ottawa, les offices de protection de la nature et le Fonds d'action climatique d'Ottawa) peuvent préconiser ou promouvoir la mise en œuvre du Plan directeur sur les changements climatiques;
- ne prévoit pas de structure externe pour s'assurer que tous les ordres de gouvernement, toutes les sociétés de services publics, tous les intervenants et l'ensemble de la collectivité peuvent travailler de concert pour réaliser le changement et mettre au point des solutions conjointes.

À venir

Réactualiser la structure de gouvernance interne et externe au deuxième trimestre de 2023.
Reconstituer, au deuxième trimestre de 2023, le Groupe des conseillers parrains du Conseil municipal.
Établir le premier ensemble de dossiers financiers liés au climat de la Ville dans le Rapport financier annuel des Services des finances ministérielles au troisième trimestre de 2023.
Mettre au point le Plan des ressources pour le changement climatique pour étude dans le budget de 2024.
Mettre au point une stratégie pour permettre à la Ville et aux principaux intervenants de mobiliser les ordres supérieurs de gouvernement sur les enjeux climatiques.
Établir des processus pour :

- recenser les enjeux liés au climat et les porter à la connaissance de la direction et du Conseil;
- permettre aux directions générales de coordonner les risques climatiques et les perspectives et pour en discuter, de même que pour appliquer un processus comparable dans les moyens d'intégrer les perspectives et les risques liés au climat dans leurs processus décisionnels.

Continuer de travailler en interne avec le Groupe des conseillers parrains du Conseil municipal, l'Équipe-choc d'intervention dans la lutte contre les changements climatiques ou l'équipe de la haute direction, ainsi qu'avec les principaux conseillers, et en externe avec les principaux intervenants, les collègues municipaux et les partenaires pour :

- coordonner la mise en œuvre des mesures de maîtrise et d'adaptation aux changements climatiques;
- définir du point de vue de la portée, concevoir, réaliser et étendre les projets, les programmes ou les politiques communautaires permettant d'augmenter, selon des critères observables, les interventions menées pour réduire les émissions de GES ou pour améliorer la résilience;
- influencer et mobiliser les organisations et les résidents qui ne le seraient normalement pas et les motiver à agir.

Indicateurs de rendement clés

Nous suivrons chaque année les progrès accomplis dans la gouvernance dans la section du Rapport financier annuel des Services des finances municipales consacrée au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (IFCC). Les premiers dossiers liés au climat seront déposés au troisième trimestre de 2023 et comprendront la mise à jour des recommandations du Groupe de travail sur l'IFCC ci-après à l'intention du Conseil municipal et de la direction de la Ville. Il faut normalement compte cinq ans pour appliquer toutes les recommandations liées à la gouvernance.

a) Conseil municipal

Toutes les directions générales compétences donnent continuellement, au Conseil municipal, de l'information sur les risques, les perspectives, les répercussions liés au climat, de même que sur les initiatives de la Ville et sur les progrès accomplis dans la réalisation des buts et des cibles.
Le Conseil municipal revoit les risques et les perspectives liés au climat quand il passe en revue d'autres questions (non liées au climat).
Le Conseil municipal est au courant des enjeux liés au climat et se penche sur ces enjeux dans le cadre de la stratégie et de la planification du budget et des infrastructures de la Ville.
Le Comité de l'environnement et du changement climatique prend connaissance des comptes rendus que lui communique à intervalles réguliers la direction de la Ville. Ce comité donne de l'information aux autres membres du Conseil municipal et s'assure que les enjeux liés au climat sont intégrés dans les décisions du Conseil.
Le Conseil municipal se penche sur les enjeux liés au climat dans le cadre de l'examen qu'il consacre à la stratégie, au budget et à la planification des immobilisations de la Ville.
On établit une structure-cadre des moyens grâce auxquels le Conseil municipal tient compte du climat dans son processus décisionnel.
Le Conseil municipal évalue les progrès accomplis par la Ville dans la réalisation de ses buts et de ses cibles dans les initiatives climatiques lorsqu'il revoit les plans stratégiques, les budgets et les dépenses en immobilisations.
La Ville communique publiquement les types d'informations liées au climat qui sont communiqués au Conseil municipal et les moyens d'intégrer cette information dans les décisions adoptées.

Indicateurs de rendement clés (suite)

b) Direction de la Ville

Toutes les directions générales compétentes donnent continuellement de l'information à la direction de la Ville à propos des principaux risques, des principales perspectives et des grandes répercussions liés au climat, de même que sur les initiatives de la Ville et les progrès qu'elle accomplit dans la réalisation des buts et des cibles.
La direction prend connaissance de l'information qualitative et quantitative sur les enjeux climatiques afin d'éclairer les décisions qu'elle prend.
La Ville continue d'affiner et d'améliorer le processus auquel elle fait appel pour tenir la direction au courant des enjeux liés au climat.
La direction continue de donner de l'information au Conseil municipal et aux sous-comités sur le climat.
Les responsabilités liées au climat sont attribuées à des gestionnaires ou à des comités.
Les dirigeants des directions générales coordonnent les risques et les perspectives climatiques et en discutent ensemble, en plus d'appliquer un processus comparable dans les moyens d'intégrer les perspectives et les risques liés au climat dans leurs processus décisionnels.
On continue de mieux intégrer les risques et les perspectives liés au climat dans le cadre de la stratégie et des processus de planification budgétaire et des immobilisations de la Ville.

LES PROCHAINES ÉTAPES ET LE PROGRAMME LÉGISLATIF

Le personnel continuera de promouvoir les initiatives qui favorisent les interventions et les investissements dans la lutte contre les changements climatiques. Le tableau 4 dresse la liste des rapports essentiels qui devraient être déposés auprès du Comité et du Conseil municipal en 2023.

Tableau 4 : Principaux points du programme législatif de 2023 qui étayent les objectifs de la Ville dans la lutte contre les changements climatiques.

Délais	Rapports	Comités
Premier trimestre	Point de vue climatique dans le budget de 2023	Tous les comités
Premier trimestre	Projet pilote de transfert de l'énergie des eaux usées	CECC
Deuxième trimestre	Plan directeur des transports (partie 1)	Comité des transports
Deuxième trimestre	Mise à jour et modifications du Programme de prêts Maisons durables Ottawa	Comité des finances et des services organisationnels
Deuxième trimestre	Compte rendu annuel de la situation du Plan directeur sur les changements climatiques	CECC
Deuxième trimestre	Mise à jour de la Norme pour l'aménagement de bâtiments très performants et du Règlement sur la réglementation du plan d'implantation	CECC
Deuxième trimestre	Initiative stratégique de lutte contre les changements climatiques	Comité des finances et des services organisationnels

Le PDCC : Rapport d'avancement

Délais	Rapports	Comités
Deuxième trimestre	Rapport sur la création du Programme d'amélioration des bâtiments d'Ottawa	Comité des finances et des services organisationnels
Troisième trimestre	Section du Rapport financier annuel des Services des finances municipales consacrée au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques	Note de service à adresser au Conseil municipal
Troisième trimestre	Normes de rendement des bâtiments et Plan d'améliorations communautaires des émissions	CECC
Troisième trimestre	Version provisoire du Plan directeur de la gestion des déchets solides	CECC
Troisième et quatrième trimestres	Mise à jour de la Stratégie de gestion des actifs	Comité des finances et des services organisationnels
Quatrième trimestre	Mise à jour du Plan directeur des infrastructures	Comité de la planification et du logement
Quatrième trimestre	Mise à jour de la Politique municipale sur les bornes de recharge pour véhicules électriques	CECC
Quatrième trimestre	Stratégie des véhicules électriques des particuliers	CECC
Quatrième trimestre	Version provisoire de la Stratégie de la résilience climatique	CECC

Il y a aussi des plans, des projets et des programmes majeurs, que nous sommes en train d'élaborer et qui auront une incidence ou des répercussions directes dans la réduction des émissions et dans le développement de la résilience climatique. Ces documents devraient

être déposés auprès du Comité et du Conseil municipal en 2024 et en 2025. Voici essentiellement en quoi ils consistent :

- versions définitives du Plan directeur des transports, du Plan directeur de la gestion des déchets solides et de la Stratégie de la résilience climatique;
- nouveau Règlement de zonage et mises à jour du Plan directeur des espaces verts et du Plan directeur de la forêt urbaine;
- plans de gestion des actifs pour tous les autres services de la Ville;
- nouvelle Stratégie de verdissement du parc automobile municipal;
- nouveau Projet de bâtiments municipaux carboneutres et mise à jour de la Politique sur les bâtiments écologiques.

Le personnel de la Ville continuera aussi de mener des efforts de préconisation, de mobiliser le financement et d'encourager les interventions privées lorsqu'il en aura l'occasion.